

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^e REUNION TRIMESTRIELLE DU 17 JUIN 2024

PROCES-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024

Séances des 17 et 20 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle des Délibérations - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 17 et 20 juin 2024.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Étaient présents :

M. FREYBURGER, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, Mme SCHNEIDER, M. KHALIFE, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. DICK, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, M. BENIMEDDOURENE, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, M. CUNY, M. DASTILLUNG, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, Mme HERZOG, M. KIEFFER, Mme KLEBER-MASET, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL- MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : Mme ROMILLY donne délégation à M. SUCK, M. CUNAT à M. FREYBURGER, M. SCHUH à M. KIEFFER, Mme BECKER à Mme HERZOG, Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER, Mme BORYSIK à M. DIDOT, Mme LAPAQUE à M. FRANÇOIS.

Absents : M. FOURNIER, Mme REBSTOCK,

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le 4 octobre 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^e Réunion Trimestrielle 2024

Séance du lundi 17 juin 2024

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA RÉUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 23.)

M. LE PRÉSIDENT. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, permettez-moi de déclarer ouverte la 2^e Réunion Trimestrielle de cette année 2024 de notre Conseil Départemental qui sera consacrée à l'examen des Comptes Administratifs de 2023 et à l'adoption du Budget Supplémentaire et de la Décision Modificative (DM) n° 1 du Budget Principal de 2024.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT. - Je dois vous faire part des absences de :

- Mme ROMILLY, qui a donné procuration à M. SUCK ;
- M. CUNAT à M. FREYBURGER ;
- M. SCHUH à M. KIEFFER ;
- Mme BECKER à Mme HERZOG ;
- Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER, qui va arriver ;
- Mme BORYSIK à M. DIDOT ;
- Mme LAPAQUE à M. FRANÇOIS.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT. - Je dois vous faire part du décès de Mme Odette FIRTION, belle-mère de notre collègue Évelyne FIRTION, Conseillère Départementale du canton de SARREGUEMINES, survenu le 20 mai dernier à l'âge de 87 ans.

Nous avons appris par ailleurs la naissance du petit Logan (3,330 kg) né le 8 juin dernier et petit-fils de Mme Véréna GOSSE.

Je voudrais transmettre toutes nos félicitations à Mme GOSSE et toutes nos condoléances à Mme FIRTION ainsi qu'à toute sa famille.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. Mes chers collègues,

Vous vous en doutez, il est impossible d'ouvrir cette 2^e Réunion Trimestrielle de l'année sans tenir compte de l'actualité du moment et des derniers événements qui ont secoué notre pays suite aux élections européennes du 9 juin dernier.

Le scrutin des européennes a été marqué par une montée sans précédent des extrêmes. Selon les sondages, elle était perçue comme inévitable, elle était déjà inexorable depuis plusieurs semaines et s'est finalement et malheureusement confirmée dans les urnes : la liste du Rassemblement national est arrivée en tête dans 96 des 101 départements de France.

Mais pis encore, la véritable surprise est finalement arrivée le soir même du scrutin, pas des urnes, mais de l'Élysée, de cette décision unilatérale prise par le Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale. Ce faisant, il a plongé notre pays dans un chaos politique sans précédent, perturbant ainsi toute perception de l'avenir de notre nation et de nos institutions à court, moyen et même long terme.

La dissolution de l'Assemblée nationale a été vécue par beaucoup de nos concitoyens comme un véritable coup de massue, un véritable choc. Par contre, elle a été perçue comme une victoire et une véritable aubaine par les camps des extrêmes réunis par le rejet et la haine de l'autre.

L'extrême droite, qui est aujourd'hui confrontée à un éventuel futur gouvernemental, prend déjà conscience que l'exclusion, le repli sur soi, le populisme et la haine ne fondent pas un projet pour la France.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

L'extrême gauche, quant à elle, s'enlise de nouveau dans les pratiques anciennes et malheureusement traditionnelles qui conduisent à évincer, dégager et punir tous ceux qui ne pensent pas comme le chef, une pratique politique qui touche même les élus sortants, candidats à leur succession. Aucun droit n'est accordé à la différence dans la pensée, dans l'expression et même dans l'action, et nous voilà face à un échiquier politique pour le moins inédit.

Dans le camp de l'extrême gauche, des candidats improbables, parmi lesquels réapparaît un ancien Président de la République ; par crainte de la défaite, à l'époque, il n'avait pourtant pas voulu briguer un second mandat présidentiel, mais désormais, après avoir assumé les plus hautes responsabilités nationales, il se sent capable de franchir le seuil de l'Assemblée nationale. Parce que l'heure est grave, nous dit-il ! Peut-être un peu aussi par souci de vengeance vis-à-vis de l'actuel locataire de l'Élysée.

Mais qu'importe les motivations de l'intéressé, limitons-nous à rappeler ce que nous lui devons :

- la loi NOTRe ;
- les méga-régions ;
- les bigs cantons ;
- les super-intercommunalités ;
- la disparition annoncée des départements ;
- et la diminution des dotations de l'État.

Un dramatique bilan pour la France des territoires qui n'est d'ailleurs peut-être pas tout à fait étranger aux origines du chaos actuel !

Dans le camp de la droite, ce n'est pas beaucoup mieux. Un futur ancien chef de parti qui décide seul, sans partage, qui agit seul, qui fait appel à la justice pour gouverner de façon autocratique son parti et qui jette ainsi le trouble dans toute sa famille politique qu'il a trahie. Votre groupe Monsieur le Président FREYBURGER en est la démonstration et vous en avez personnellement dénoncé cette pratique délétère.

Et face à l'extrême droite et à l'extrême gauche, une droite et un centre multiforme qui portent les stigmates de sa décision incompréhensible de dissoudre l'Assemblée nationale à ce moment-là. Un centre qu'il faudra une fois de plus recomposer, voire réinventer à partir de cette démocratie active de proximité incarnée, à partir de nos territoires départementaux, j'en suis aujourd'hui intimement convaincu.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Les Françaises et les Français n'en peuvent plus de ce centralisme politique et technocratique parisien.

Il nous faut des élus qui vivent et pratiquent leurs circonscriptions électorales grâce à deux mandats partagés et non pas des « élus TGV » hors sols qui auditionnent et produisent de nouvelles règles, des normes à géométrie variable, qui empoisonnent non seulement la vie des institutions de la République, mais surtout le quotidien de nos concitoyens, à un tel point que la simplification promise a généré de nouvelles irritations.

Je l'ai dit et je le répète, la situation intérieure de notre pays est inédite à la suite d'élections supranationales. La crise que nous traversons a déjà des conséquences et va toucher profondément notre pays, y compris en Moselle, car d'aucuns ailleurs ont déjà franchi la ligne rouge du rapprochement avec le RN.

Pour ce qui me concerne, je veux affirmer qu'aucune compromission ne saurait être admise. J'ai toujours combattu les camps des extrêmes, porteurs d'une idéologie nauséabonde et d'une démagogie malsaine, ainsi que d'un rejet de l'autre qui n'a jamais été le mien et je sais, qui n'est pas le vôtre.

Je le répèterai plusieurs fois aujourd'hui et tout au long de cette semaine, mes chers collègues : nous sommes les élus des solidarités, nous portons plus que dans toute autre collectivité cet humanisme qui n'est pas un vain mot, sur l'une des terres d'origine de notre grande famille européenne et de ses vertus, cette terre de Robert SCHUMAN.

Il nous faut être légitimement inquiets et responsables, car qui peut savoir quel visage aura la prochaine Assemblée législative, et j'irai plus loin : quels seront les visages des prochaines Assemblées des collectivités territoriales ?

Ensuite, cela doit toujours nous questionner sur la manière dont nous menons notre action. Nous devons garder en tête ce qui fait l'essence même de notre collectivité, le fait de placer l'humain au cœur de nos politiques et cela avant tout autre considération. C'est bien ce pourquoi il nous faut réfléchir constamment aux préoccupations des Mosellans, à ce dont ils ont besoin et par quels moyens nous pouvons les soutenir.

Il nous faut des élus qui rassemblent ici et qui défendent à PARIS la particularité de chaque territoire de France en prônant et en défendant avec force et conviction une autre politique de proximité.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

À l'expression grandissante du mécontentement des Français, il leur a été répondu par :

- des rapports de pseudos expertises de prétendus grands « sachants » ;
- des missions parlementaires factices qui produisent des rapports qui encombrant les Archives nationales ;
- des auditions parlementaires entre initiés alors même qu'il nous faut un véritable acte III de la décentralisation et un État justement déconcentré sous l'autorité des Préfets.

Au-delà du pouvoir d'achat, première préoccupation de nos concitoyens qui relève des responsabilités nationales, il nous faut être reconnus, respectés et étroitement associés aux grandes politiques publiques qui font le quotidien de nos concitoyens.

Je pense bien sûr à la santé, à la mobilité, au logement, au grand âge, à l'handicap, à la protection de l'enfance, à l'éducation, au sport et à la culture, au tourisme, à l'économie, à l'agriculture et au travail.

Nous avons des choses à dire et nous avons surtout des choses à faire. Nous, nous avons démontré que nous savons faire :

- si l'on nous laisse faire ;
- si l'on nous donne les moyens de faire ;
- en dehors de la tyrannie des plans, des conventions, des contrats, des appels à manifestation d'intérêt, des pactes en tous genres qui saupoudrent plus qu'ils ne produisent.

Il nous faut les moyens d'assumer notre rôle essentiel d'amortisseur social et politique, dans le cadre de la clause de compétence générale qui a démontré ses bienfaits durant la vie de générations de Français.

La Commune et le Département doivent incarner le socle d'une politique d'intégration, d'écoute et là aussi et surtout, d'actions opérationnelles pour tous les Français.

Le renouveau voulu par les Français ne doit pas passer par toutes les formes des extrêmes de droite comme de gauche et par des négociations de boutiquiers, qui prônent et incarnent la discorde, le conflit, le rejet et l'exclusion.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Cette décision unilatérale de dissolution aussi incompréhensible qu'insupportable est tombée sans discernement au lendemain des magnifiques commémorations du 80^e anniversaire du début de notre monde libre qui retrouvait la paix et à la veille de ces Jeux olympiques et paralympiques attendus en France depuis plus d'un siècle et qui incarnent justement la fraternité entre les peuples.

Quelle image affichons-nous pour notre pays alors que nous sommes en plein relais de la flamme, de la paix et de la liberté à travers tous les territoires de France ?

Cet événement qui appelle à la concorde est écrasé par le spectacle pathétique de petits arrangements politiques et de joutes électorales dont on se serait bien passé. Toute la France prépare depuis des années ces événements de liesse populaire qui vont être mis à mal par des invectives et des arrangements dignes des pires arrière-boutiques politiciennes.

Quel mépris pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sans relâche, depuis plusieurs années sur ce formidable projet qui se voit désormais relayé au second plan. Avec cette annonce, une partie de la sphère politique mais aussi de nos concitoyens auront l'esprit ailleurs. Leur regard sera tourné sur ces élections législatives alors que le reste du monde aura les yeux rivés sur les Jeux olympiques de PARIS 2024.

Néanmoins, je tiens devant vous à être clair : nous ne pouvons pas nous détourner du défi auquel nous faisons face. C'est véritablement la plus grande et la plus dangereuse montée des extrêmes, des nationalistes et des démagogues de ces dernières années. Face à cette situation insupportable, nous ne pouvons rester ni insensibles ni observateurs. Il nous faudra réfléchir ensemble, dès demain, à la forme que prendra notre action politique en Moselle.

Dans un tout autre registre, celui de la solidarité humaine, permettez-moi de revenir sur les inondations que nous avons subies en Moselle. Elles étaient d'une rare intensité sur nos territoires et leurs habitants ont été surpris par la rapidité de cette montée des eaux.

La quantité de pluie entre les 16 et 17 mai était comparable à un mois de précipitations. Au plus fort de la crue, 71 routes départementales ont été coupées. En l'espace de 4 jours, ce n'est pas moins de 1 500 appels qui ont été émis ou reçus au CORD 57 (Centre Opérationnel des Routes Départementales), soit un appel toutes les 4 minutes. Ce sont près de 7 500 appels arrivés au SDIS (Service Départemental

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

d'Incendie et de Secours) suivis de 2 300 interventions réalisées par 950 pompiers mobilisés.

À cette occasion, j'aimerais en votre nom exprimer devant vous notre reconnaissance ainsi que nos remerciements à l'ensemble des agents des services routiers de Moselle et à nos pompiers pour leur sens du service public lors de ces dramatiques sinistres. Comme d'habitude, ils étaient sur le pont, aux côtés des élus de proximité que nous sommes, qui n'ont pas non plus ménagé leurs efforts.

Emportant sur leur passage les biens, les eaux ont laissé derrière elles de nombreux commerces et entreprises en difficulté, détériorés par ces phénomènes climatiques. C'est pourquoi, j'ai décidé dans le cadre du dispositif AMIE57 (Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise 57) de vous proposer de prévoir un million d'euros d'aides départementales pour les entreprises de moins de 20 employés victimes de ces inondations.

Au-delà de l'aide de l'État et des indemnisations des assurances, notre collectivité doit continuer à jouer ce rôle de « grand frère ». C'est cela, une collectivité de proximité, qui garde au plus profond d'elle ce souci d'accompagner et de soutenir les Mosellans dès qu'ils sont en difficulté, dès qu'ils sont en souffrance.

Les choix qui ont été les nôtres ces dernières années ont renforcé notre collectivité dans son rôle incontournable d'échelon des solidarités humaines, sous toutes ses formes, pour l'ensemble de nos concitoyens.

Dans le cadre de cette même mission de solidarité, nous avons à cœur de mener au quotidien une réflexion sur la santé, préoccupation essentielle des Mosellans qui peuvent légitimement s'inquiéter du nombre de déserts médicaux qui parcourent nos territoires, parfois au sein même de grands centres urbains.

À cet effet, nos collègues Khalifé KHALIFÉ et Pierre CUNY, par ailleurs professionnels de santé, ont constitué à ma demande un certain nombre de réunions du COPIL Santé que j'ai installé il y a un peu plus de 2 ans. Et parmi ce COPIL Santé siègent un certain nombre d'entre vous.

Un important travail d'état des lieux, de diagnostics, d'évaluations a été établi et des propositions ont émergé en faveur de la création d'un Centre Départemental de Santé. Je tiens déjà à féliciter les membres élus et les professionnels qui ont mis en commun leurs connaissances et leurs compétences pour aboutir aux conclusions que je vous présenterai dans les semaines à venir.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Sur un autre sujet, la réflexion autour de l'élaboration du rapport WOERTH sur la décentralisation aurait pu mener à de véritables éléments vertueux, des réponses permettant à nos collectivités de maintenir, voire d'améliorer cette proximité et de renforcer nos moyens d'action.

Comme Départements de France, je ne partage pas malheureusement bon nombre de ses conclusions qui n'auraient eu d'autre conséquence que de priver notre collectivité de compétences vitales pour la Moselle (tourisme, financement des clubs sportifs, économie, mise sous tutelle de notre action de solidarité). Et quand bien même, comme vous le savez, ce rapport connaîtrait le même avenir radieux que de nombreux rapports et résultats de commissions, il finira aux Archives nationales.

Gardons à l'esprit que recentraliser des politiques publiques n'a jamais été la solution. Laissons-nous faire notre travail, laissons les territoires décider ce qu'il y a de bon pour leurs habitants, naturellement, toujours en étroite collaboration avec l'État et tous les acteurs locaux surtout.

Pour autant, mener à bien ces politiques publiques que nous conduisons, que nous assumons avec responsabilité, compétence et engagement, nous oblige au quotidien à répondre à la question douloureuse mais primordiale : quel financement ?

À cela, l'État central aura souvent une réponse simple : diminuer vos dépenses. Dépenses qui sont pour la majorité d'entre elles attachées au bien-vivre au quotidien des Mosellans, à l'attractivité, au service de l'économie, de l'emploi et à l'avenir de notre jeunesse. En se contractant et en diminuant d'année en année, nos ressources nous obligent à la plus grande des prudences et à la gestion la plus assidue possible pour continuer à œuvrer efficacement pour tous nos territoires mosellans.

La baisse des DMTO (Droits de Mutations à Titre Onéreux) en est un bel exemple avec 31,3 M€ de recettes en moins en 2023. Pour autant, nous avons tout fait pour maintenir un très haut niveau d'investissement.

Investir, c'est préparer l'avenir, c'est soutenir nos territoires à répondre aux défis de demain. En 2023, ce niveau d'investissement était alors de 114,9 M€ hors dette, contre 124 M€ en 2022, grâce notamment au lancement de ces grands chantiers des collèges de SAINT-AVOLD et STIRING-WENDEL et à notre important programme routier toujours aussi dense.

Le Compte Administratif 2023 de notre Département confirme la tendance nationale esquissée à la fin de l'année dernière avec une épargne nette qui se contracte

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

fortement par la hausse des dépenses et la diminution des recettes. Une seule différence : nous conservons, par nos efforts, notre rigueur et nos prévisions fiscales adoptées il y a plusieurs années, une situation financière toujours aussi satisfaisante.

Nous poursuivons encore notre désendettement, en raison d'un recours à l'emprunt de 40,4 M€, inférieur au remboursement du capital de la dette de 48,3 M€. L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 555,7 M€, contre 563 M€ en 2022, avec le repère historique de 2011 qui était à 730 M€.

C'est pourquoi, je tiens tout d'abord à remercier nos services, Monsieur le Directeur Général qui, par leur vigilance quotidienne, nous permettent de maintenir ces capacités d'investissement, en conservant toujours à l'esprit la nécessité de mettre en œuvre ces politiques publiques de la manière la plus efficace et la plus solidaire possible.

2023 se soldera par un bilan présentant un excédent satisfaisant de 66,4 M€. Au quotidien, nous travaillons ensemble afin d'être le plus rigoureux possible et ce, pour rendre le meilleur service public à nos concitoyens.

Le Département, je l'ai rappelé, représente la collectivité des solidarités. Nous sommes vigilants et nous mettons tout en œuvre pour protéger les plus vulnérables, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance. Aucun enfant ne dort dans la rue en Moselle ou dans un hôtel, aucun enfant en Moselle ne se retrouve sans solution.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un État protecteur et partenaire, en soutien des collectivités territoriales, avec une réelle confiance dans notre manière de mener nos politiques publiques de solidarité. Et pour cause, nous n'arrêtons pas nos efforts en ce qui concerne les solidarités. Dans le cadre de cette Décision Modificative n° 1, ce n'est pas moins de 14,4 M€ que nous y ajoutons, notamment pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, les personnes âgées et l'enfance.

Le nombre de mineurs confiés au Département reste important. Il en est de même pour les 200 informations préoccupantes que nous réceptionnons chaque mois. Actuellement, près de 2 020 enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance.

De la même façon que pour l'enfance, les 109 EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) mosellans connaissent trois difficultés majeures : un problème d'équilibre financier, un nombre trop important de postes vacants - donc une difficulté à recruter - et enfin la prise en charge des résidents plus âgés avec des pathologies médicales qui relèvent du système de santé. Malheureusement, nous attendons encore et toujours cette grande loi de programmation

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

sur la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. Mais le contexte politique et les agitations électorales à venir ne sont certainement pas propices à la sérénité de la consultation, à des débats respectueux et surtout à des décisions responsables que nous attendons depuis trop longtemps.

Notre Département sera, quant à lui et dans tous les cas, toujours au rendez-vous de toutes les négociations et nous continuerons à agir pour revendiquer avec force et conviction des décisions responsables afin d'aider nos aînés, de soutenir nos populations en situation de handicap, de tutorer nos jeunes de la protection de l'enfance et surtout d'accompagner ceux qui relèvent de l'insertion sociale.

Notre action, au plus proche des attentes de nos concitoyens, nous oblige également à agir en matière de logement. En effet, comme je vous l'avais annoncé lors de la 1^{re} Réunion Trimestrielle de cette année, j'ai décidé d'en faire un axe d'action prioritaire, notamment dans la lutte contre le logement vacant.

Nous sommes en phase d'aboutir à la réalisation du Schéma départemental de l'habitat. Un diagnostic complet et détaillé a été réalisé par l'AGURAM et l'AGAPE, nos agences d'urbanisme auxquelles nous avons décidé d'adhérer sous l'autorité de notre Vice-Présidente déléguée, accompagnées des services départementaux et de nos filiales Moselle Attractivité, MOSELIS, la SODEVAM, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et encore l'EPFGE (Etablissement Public Foncier Grand Est).

Cinq enjeux ont été définis et vous seront présentés prochainement. L'objectif est clair : avoir un document stratégique, structurant et opérationnel pour l'habitat en Moselle avant la fin de cette année 2024.

De la même façon que nous avons souhaité soutenir le monde économique suite aux inondations, nous n'avons jamais tourné le dos au monde agricole, notamment pour faire face aux conséquences des épisodes de fortes chaleurs et de canicule grâce à notre Plan Sécheresse, c'est pourquoi, le bilan des aides agricoles votées en 2024 est de l'ordre de 400 000 € de moyens financiers distribués et octroyés.

Nous apportons également notre soutien aux collectivités territoriales dans le cadre du dispositif Ambition Moselle et dont la Commission Permanente a validé 32 séries de dossiers pour 969 dossiers financés concernant 594 collectivités bénéficiaires. Cela représente un montant total de 533 M€ pour 102 M€ de subventions que nous avons accordées.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Ces aides, loin de n'être qu'une simple solidarité entre collectivités mosellanes, permettent avant tout de revitaliser nos communes rurales, d'équiper nos villes, d'accroître l'attractivité en Moselle. Dans tous les secteurs de notre territoire, aucun n'est laissé à l'abandon.

Ambition Moselle est véritablement un outil au service de la solidarité territoriale. Près de 80 % des collectivités de notre territoire nous ont sollicités et ont bénéficié d'aides dans le cadre de ce dispositif, que nous avons financées. Cela montre à quel point notre Département est toujours et restera aux côtés des communes et de leurs habitants.

Notre action se doit de toucher l'ensemble de notre territoire. En ce qui concerne la culture, du printemps et durant toute la période estivale, elle se déclinera partout et pour tous les publics.

Nos huit sites Passionnément Moselle sont à l'honneur avec des expositions, comme vous le savez déjà, autour de la thématique des Jeux olympiques.

Ces expositions sont remarquables car elles permettent de faire se rencontrer le sport et la culture sous des formes très diverses. Et nous pouvons remercier nos partenaires et nos personnels qui ont toujours à cœur d'agir et de nous accompagner dans cette politique culturelle que nous avons mise en place.

Par exemple, nous aurons l'occasion d'organiser un événement en lien avec le Land de Sarre qui a accepté généreusement, par l'intermédiaire du Ministre de l'Intérieur, de la Construction et des Sports mon ami Reinhold JOST, de nous confier momentanément la lampe de mineur qui a été utilisée lors des Jeux olympiques de 1952 pour acheminer la flamme d'OLYMPIE à HELSINKI. Cette année-là, l'Allemagne s'était présentée avec deux équipes : la délégation d'Allemagne de l'Ouest et la Sarre.

Bien évidemment, à côté de ces événements, d'autres expositions ne sont pas exclusivement centrées sur les Jeux olympiques comme cela a été le cas lors du festival de la BD au château de MALBROUCK. Transmettre la culture à tous nos concitoyens, c'est également le faire par la lecture, notamment au sein de nos bibliothèques. De mars à avril, les 73 bibliothèques ont consacré leur programmation à la thématique sportive en proposant plus de 200 actions à leur public avec des concours comme MoseL'lire qui connaissent toujours le même franc succès.

Mais la culture, ce sont aussi des événements dans le cadre de la transmission de notre histoire. Les drames et conflits de notre époque nous incitent à entretenir notre

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

devoir de mémoire et d'œuvrer pour la paix. Rappelons que nous commémorerons, durant toute cette année, le 80^e anniversaire de la Libération, notamment dans le cadre de Moselle Libérée.

Le 13 octobre, journée de la mémoire mosellane à GRAVELOTTE, je dévoilerai un monument mémorial sur le parvis du musée et j'inaugurerai une exposition retraçant le parcours d'Alexandre LOFI, le Mosellan de L'HÔPITAL, commandant en second du commando KIEFFER qui a débarqué et libéré OUISTREHAM le 6 juin 1944.

Alexandre LOFI est davantage connu dans l'ouest de la France qu'en Moselle. Nous devons d'autant plus cet hommage à ce Mosellan qui mérite tant notre reconnaissance, permettant par la même occasion de sensibiliser le public à son histoire, à notre histoire, à notre culture, mais aussi à l'esprit et surtout à l'identité mosellane. Cela montre que rien n'est parfait et que notre action est toujours perfectible.

Vous vous en doutez, mes chers collègues, cela vous paraîtrait baroque si je ne vous parlais pas à présent des Jeux olympiques et paralympiques imminents. À l'heure où nous parlons, il ne reste plus que 10 jours avant que la flamme olympique n'entre par MEISENTHAL et traverse la Moselle labellisée « Terre de Jeux 2024 », le 27 juin prochain.

Je tiens à vous faire part des très nombreux et bons retours que j'ai eus depuis MARSEILLE et, sur tout le parcours des autres départements déjà traversés. Les retours sont très positifs et sont abondamment exprimés par mes collègues Présidents et, tenez-vous, ils sont même bien médiatisés. À ce jour, la ferveur populaire efface tous les doutes des esprits chagrins où les questionnements que d'aucuns auraient éventuellement encore pu avoir. Là où la flamme est passée, le succès était au rendez-vous avec en moyenne 30 000 personnes par département traversé et je suis sûr que la Moselle saura mieux faire.

De notre côté, tous nos sites mosellans sont prêts et seront particulièrement animés grâce à la complicité des maires concernés avec deux temps forts symboliques : le passage à SCHENGEN au triple point et à la maison Robert SCHUMAN.

Ce moment de célébration sportive et d'union sera l'occasion pour les Mosellans, mais également nos voisins Allemands, Luxembourgeois, Meurthe-et-Mosellans avec nos établissements scolaires, nos associations et nos partenaires, de se rassembler et de vibrer ensemble au rythme des Jeux.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Cela sera également l'occasion, pour nous, d'accueillir de nombreuses délégations étrangères. Pour ne citer que quelques exemples, mentionnons les Brésiliens qui ont fait de la Moselle leur base européenne du volley brésilien en Europe jusqu'en 2028.

Cela a été officialisé le 4 juin dernier en présence de Radamés LATTARI, Président de la Confédération brésilienne de volley-ball et de Samuel DUCROQUET, ambassadeur international pour le sport auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Rappelons-le, le Brésil c'est 223 millions d'habitants, répartis sur une superficie équivalente à 17 fois la France. C'est un partenariat qui mettra la Moselle en lumière, en montrant la qualité de nos équipements, en faisant de notre territoire une destination sportive de premier plan très appréciée. Dans 10 jours, près de 100 Philippins dirigés par le Comité national olympique vont s'installer à la Maison des Philippines en Moselle. Ce sera également le cas pour le Comité olympique du Burundi qui s'installera à FORBACH pour 15 jours ou de la Fédération indienne de tir installée depuis plusieurs jours à VOLMERANGE-LES-MINES.

Au-delà de ces quatre pays, ce ne sera pas moins de 13 pays, 13 disciplines olympiques et 5 disciplines paralympiques qui seront accueillis en Moselle sur chacun de nos cinq grands territoires.

Les Jeux olympiques, c'est un moment de fêtes, de concorde, mais aussi de partage d'émotions et de valeurs. Le concert du Chœur de Moselle qui s'est produit hier et avant-hier au Galaxie en est un témoignage culturel et vivant.

Le Département de la Moselle, c'est une terre de solidarité, ce que j'ai rappelé. Dans le cadre de ces Jeux, nous nous apprêtons à envoyer 900 Mosellans y assister à PARIS. Il s'agira d'enfants des MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), de membres du Secours populaire, de porteurs de projets en faveur de la jeunesse, de bénévoles, de collégiens, de dirigeants associatifs et ce, sur 14 sessions olympiques et 9 paralympiques.

Il s'agira de montrer que notre territoire est une Terre de Jeux au profit de la solidarité intergénérationnelle, que nous avons travaillé durant des années pour arriver à ce résultat et dont nous pouvons être fiers. Nous accueillerons les jeunes Mosellans sur des aires de production des Jeux olympiques.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Je voulais terminer mon propos sur ce point car il a engagé du travail et de la passion pour beaucoup d'entre nous et ce, depuis maintenant des mois et des années. C'était un engagement de la première heure que nous avons eu à cœur d'offrir aux Mosellans au travers de ces jeux, que nous valoriserons dans les mois à venir par un héritage au profit de toutes nos politiques publiques humanistes et républicaines.

Mes chers collègues, contre toutes les formes d'exclusion « Ouvrons grand les Jeux » de la concorde et du partage.

Je vous remercie.

Vive la Moselle !

(Applaudissements)...

COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de consulter les documents qui vous ont été distribués, à savoir :

- le rapport d'activité des services départementaux 2023 qui fera l'objet du rapport I-1 ;
- la brochure intitulée « Le Tourisme en Moselle » éditée par Moselle Attractivité. Vous y trouverez les chiffres clés du tourisme en 2023 dans le cadre de la « Destination Moselle », tant sur l'offre touristique que sur l'hébergement ainsi que sur la fréquentation de nos sites. C'est un document de référence ;
- une Z-Card. Il s'agit d'une carte touristique qui se déplie en format A3 et qui permet de présenter les sites Passionnément Moselle. Sur le recto, chaque site est évoqué avec une photo, un texte et des informations pratiques. Il y a également un encart pour faire la promotion des Pass des sites Passionnément Moselle. Sur le verso, la carte de la Moselle permet de localiser l'ensemble des sites en fonction des villes principales (METZ, THIONVILLE, SARREGUEMINES, SARREBOURG, SAINT-AVOLD, FORBACH...). Je ne les citerai pas vous les connaissez. Ces Z-Card ne sont pas millésimées, ce qui permet de les écouler dans la durée et de les conserver.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024 ET DE LA 1^{RE} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2024.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez eu les comptes rendus.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? *(Non)*

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Les procès-verbaux sont approuvés.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT. - 29 rapports vous ont été envoyés.

Outre l'examen des Comptes Administratifs 2023 et de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2024, nous aurons à compléter la composition de la Commission Permanente avec l'élection, au scrutin de liste, d'un nouveau Vice-Président. Après discussion avec le groupe des Indépendants de Moselle - puisque ce poste de Vice-Président est détenu par le groupe des Indépendants de Moselle - le poste, si vous le décidez et je l'espère, reviendra à notre collègue Jean-Paul DASTILLUNG qui a déjà assumé ces responsabilités de Vice-Président avant le début de ce mandat. Je lui confirmerai, après élection, les délégations dédiées à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation. Concernant la santé, je continuerai à travailler avec le COPIL Santé. Le Docteur CUNY et le Docteur KHALIFÉ continueront de me représenter sans délégation, Monsieur le Sénateur, mais avec toutes les compétences qui vous caractérisent tous les deux.

Je dois, dans la procédure, vous faire lecture de la liste de la nouvelle composition de la Commission Permanente, ce que je vais éviter de faire parce que vous la connaissez. Vous allez retrouver en 9^e Vice-Président, le nom de Jean-Paul DASTILLUNG et en dernière position le Docteur KHALIFÉ qui redevient Conseiller Départemental. Il est pour nous notre Sénateur qui va parler de la Moselle avec Madame la Sénatrice à la Haute assemblée, où il y a une pratique beaucoup plus apaisée et respectueuse des valeurs de la République. Cette mission-là vous est totalement confiée à tous les deux.

Cette liste est déposée sur le bureau de la Présidence. En début d'après-midi, nous verrons s'il n'y a pas une autre liste qui sera présentée. À ce moment-là, cette liste sera alors adoptée et deviendra opérationnelle.

Si une autre liste devait être présentée, nous devrions délibérer, ce que personnellement je ne souhaite pas parce que cela s'est fait dans la transparence des discussions à la fois au sein du groupe des Indépendants de Moselle et de la majorité avec une information qui a également été délivrée à la minorité du Conseil Départemental.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Nous avons également à réorganiser deux Commissions, la 2^e et la 6^e Commissions, puisque M. DASTILLUNG va rejoindre la 6^e Commission et laisser donc sa place au sein de la 2^e Commission dont il tenait la présidence. Je vous propose que Mme REBSTOCK occupe cette place de Conseillère Départementale au sein de la 2^e Commission, charge à elle d'organiser ensuite sa façon d'aborder les choses. Cette 2^e Commission aura à délibérer pour élire en son sein sa ou son Président(e). Là aussi, cette présidence revient au groupe des Indépendants dans la répartition qui avait été établie et adoptée au moment de l'installation de ce nouveau Conseil Départemental. Là encore, à la place qui est la mienne et après accord des Indépendants de la Moselle et Apparentés, la candidature de Mme REBSTOCK à cette Présidence est soutenue par l'ensemble des groupes de la majorité départementale.

Ensuite, M. DASTILLUNG siègera au sein de la 6^e Commission sans responsabilité particulière puisqu'il est Vice-Président avec cette délégation qui est également assumée au sein de la 6^e Commission.

Il faudra donc que les Commissions se réunissent et délibèrent pour réorganiser le bureau et nous présentent leurs propositions. Il nous faut maintenant délibérer sur ce que je viens d'évoquer, c'est-à-dire cette répartition, Mme REBSTOCK rejoignant la 2^e Commission et M. DASTILLUNG s'installant à la 6^e Commission.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? *(Non)*

Unanimité. Je vous remercie.

Vous voilà installés dans vos nouvelles Commissions.

Les Présidents des Commissions ont eu distribution et ventilation des rapports dans ces différentes Commissions. Y a-t-il des remarques particulières ? *(Non)*

Donc, les dossiers seront définitivement distribués.

Il nous faut également désigner un candidat qui assumera la Présidence pendant mon absence éphémère durant le vote des différents Comptes Administratifs. Là aussi, je vous proposerai la candidature du 1^{er} Vice-Président, par ailleurs chargé des finances, M. Julien FREYBURGER. C'est à la Commission de proposer cette candidature que nous mettrons en place dès jeudi au moment des délibérations.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRÉSIDENT.

Vous avez obtenu le programme ainsi que l'ensemble des rapports.

Nous reprendrons la séance cet après-midi à 14 heures 30 pour délibérer sur la Commission Permanente. Je convoquerai ensuite l'ensemble des groupes dans le cadre d'une réunion des Commissions Réunies où nous parlerons du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dont le projet vous sera présenté.

Nous vous parlerons de l'organisation de la billetterie et du parcours de la flamme olympique puisque, là aussi, il faudra qu'il y ait une représentation dans chaque étape du parcours. Vous comme moi ne pourrons pas être partout puisque la flamme se déplacera vite en Moselle. Il faudra donc que nous ayons une répartition territoriale de vos présences. Puis, nous émettrons un avis des Commissions sur la proposition que je vous sou mets en ce qui concerne l'aide de l'AMIE57 en direction des entreprises de moins de 20 employés qui ont souffert lourdement des inondations.

Je vous présenterai également le plan pratiquement définitif de l'aménagement et des équipements de la salle des délibérations et de sa périphérie puisque l'on est arrivé au terme du Comité technique que j'avais mis en place au sein duquel les trois groupes sont représentés et ont participé.

Mardi sera consacré aux réunions de Commissions.

Mercredi, je recevrai et j'animerai la réunion du Conseil Départemental des Remplaçants qui se déroule à chaque fois, je tiens à le dire, avec une belle assiduité. Mobiliser vos remplaçantes et vos remplaçants est toujours un moment d'informations et d'échanges. L'après-midi, nous réunirons le Conseil Départemental des Jeunes de la Moselle en ce même lieu avec un certain nombre de points : le devoir de mémoire, l'activation du soutien culturel aux jeunes talents, l'information des gestes qui sauvent et d'autres points prévus. Mme ZIROVNIK assumera à mes côtés la représentation de notre assemblée aux côtés du Président et de l'ensemble des élus du Conseil Départemental des Jeunes.

Jeudi, nous ouvrirons la séance à 9 heures en espérant avoir abouti sur les décisions concernant les points qui nous sont présentés le soir. Sinon, nous poursuivrons naturellement le vendredi dans la journée.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Monsieur BOHL demande la parole que je vais lui céder, une fois n'est pas coutume.

M. BOHL. - Merci, Monsieur le Président. Désolé de parler après le Président, mais je souhaitais juste porter à votre connaissance et à celle de mes collègues, que j'ai décidé après concertation avec mon Président de groupe, de rejoindre le groupe des Indépendants de Moselle.

En effet, il m'apparaît que, dans cette période que nous traversons, où soufflent les vents mauvais des extrêmes, je souscris parfaitement à ce que vous avez dit tout à l'heure. L'union me semble être le seul mot et la seule boussole à adresser à nos concitoyennes et nos concitoyens. C'est donc avec une conviction sincère et dans une volonté d'action que je vous rejoins dans un groupe que je connais bien puisque j'y ai siégé durant deux mandats dans un temps lointain. En tout cas, vous pouvez compter sur mon engagement et ma loyauté, l'union étant mon seul horizon.

Merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de vos applaudissements pour la loyauté !

Naturellement, le groupe des Indépendants de Moselle entend votre demande. Ensuite, pour l'officialiser, je l'espère, cette décision sera intégrée à l'organisation interne de l'Assemblée départementale puisqu'elle remanie les groupes et la place de chacun des groupes au sein de l'assemblée.

Merci. Bon travail en Commissions.

REPRISE DE LA SÉANCE À 14 HEURES 30

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, merci de votre retour et de votre patience. Je dois vous faire part des absences de :

- Mme ROMILLY, qui a donné procuration à M. SUCK ;
- M. CUNAT, à M. FREYBURGER ;
- M. CHABANE, à Mme BOHR ;
- M. SCHUH, à M. KIEFFER ;

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

- Mme BECKER, à Mme HERZOG ;
- Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER, qui n'est pas là pour l'instant ;
- Mme BORYSIK, à M. DIDOT ;
- Mme ARNOLD, à M. THIL ;
- Mme LA PAQUE, à M. FRANÇOIS ;
- Mme SCHNEIDER à M. CUNY ;
- M. KHALIFÉ, à Mme BOUSCHBACHER ;
- M. CORRADI, à Mme AMBROSIN-CHINI ;
- Mme STEMART, à M. LEBEAU ;
- M. TACCONI, à Mme TONIN.

ELECTIONS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous n'avons pas eu d'autres listes de la Commission Permanente. Celle-ci est donc installée telle que je vous l'avais proposée. M. KHALIFÉ continue à être Conseiller Départemental, ce qui nous permet d'avoir deux parlementaires, deux Sénateurs dans l'Assemblée, une excellente chose.

M. LE PRÉSIDENT. - M. DASTILLUNG prend le rang de 9^e Vice-Président. Toutes mes félicitations.

(Applaudissements)...

DEPÔT DES PROPOSITIONS, VŒUX ET QUESTIONS ORALES

(Appel des noms dans les travées)

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur WEIS, avez-vous une proposition ?

M. WEIS. - Monsieur le Président, nous avons une motion concernant la fermeture de la route de BELVAUX et RÉDANGE que nous avons fait passer ce matin et que, normalement tous les Conseillers Départementaux ont signé.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de confier à la 2^e Commission, sous l'autorité de Madame la nouvelle Présidente puisqu'elle vient d'être élue ce matin à une large unanimité, cette responsabilité à la fois d'étudier, de présenter et de nous présenter le résultat de vos réflexions et de votre étude - et d'en désigner le rapporteur.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Merci, Monsieur WEIS.

(Poursuite de l'appel des noms dans les travées) ...

Je vous rappelle que Mme REBSTOCK a été élue Présidente de la 2^e Commission et M. CUNY Vice-Président de la 6^e Commission.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT EN VUE DU DÉBAT SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2023

M. LE PRÉSIDENT. - Il nous faut désigner définitivement celui qui assumera la Présidence des débats à l'occasion de tous les points qui concernent les Comptes Administratifs pour 2023.

Monsieur le Président de la Commission, Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU. - C'est M. Julien FREYBURGER, Vice-Président aux Finances, qui a été désigné comme il se doit.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Nous avons également les désignations dans les différents organismes. Il y a eu des modifications puisqu'il y avait un certain nombre de désignations qui relevaient des décisions du Conseil Départemental et d'autres qui relevaient de ma délégation. Je vous propose de valider les désignations suivantes :

- Mme REBSTOCK est désignée, à la place de M. KHALIFÉ, membre de la Commission d'Appel d'Offres.
- M. DASTILLUNG, dans le cadre de ses fonctions, représentera :
- le Département à l'association Georgia Tech Lorraine, l'Association Mosellane d'Enseignement Scientifique, Technique et Économique (AMESTE), le Centre inter-âge de l'université de Metz, le Conseil académique de l'éducation nationale, CentraleSupélec, l'Institut Lafayette, l'UFR Mathématiques, Informatique et Mécanique, l'Université de Lorraine, le Conseil de l'ENIM ;
- en tant que suppléant auprès du Conseil de Collégium Interface, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Metz et l'ISEETECH ;
- en tant que représentant du Président, vous me représenterez au sein du Comité du Centre local des œuvres universitaires de Metz et au Conseil territorial national de l'École Nationale Supérieure Arts et Métiers (CTN ENSAM).

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Nous arrivons au terme de cette séance et nous passons maintenant à une réunion des Commissions Réunies.

La séance est levée à 15 h14.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^e Réunion Trimestrielle de 2024

Séance du jeudi 20 juin 2024

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA SEANCE

(La séance est ouverte à 9 heures 20.)

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, maintenant que le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je déclare très officiellement ouverte cette séance qui nous permettra à la fois d'étudier un certain nombre de Comptes Administratifs et d'adopter une Décision Modificative au-delà des autres points qui vont nous être présentés.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT. - Je dois vous faire part des absences de :

- Mme ROMILLY, qui a donné procuration à M. SUCK ;
- M. SACCANI, à M. WEIS ;
- Mme ARNOLD, à M. THIL ;
- Mme LORIA-MANCK, à Mme THIEL-MIESZKALSKI ;
- M. SCHUH, à M. KIEFFER ;
- Mme CALCARI-JEAN, à Mme AMBROSIN-CHINI ;
- M. DICK, à M. FREYBURGER ;

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

- Mme BORYSIK, à M. DIDOT ;
- Mme KLEBER-MASET, à M. BENIMEDDOURENE ;
- Mme LAPAQUE, à M. FRANÇOIS ;
- M. MULLER, à M. DASTILLUNG, qui va arriver ;
- M. BOHL, à M. CUNY ;
- M. FOURNIER, à M. CORRADI.

CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons appris le décès ces derniers jours d'Aloyse WARHOVER, ancien Conseiller Général Honoraire du canton de SARREBOURG, survenu le 16 juin dernier à l'âge de 94 ans. M. WARHOVER avait exercé ses fonctions de 1973 à 1998 au sein de cette Assemblée, notamment en qualité de membre de la 3^e Commission Santé Famille Population. Il en a ensuite été l'un des Vice-Présidents. Il avait par ailleurs exercé les fonctions de Conseiller Régional de Lorraine d'avril 1982 à juin 1988, puis de Maire de XOUAXANGE durant 18 ans. Il a également été Député de la Moselle de juin 1988 à juin 2002. La cérémonie religieuse sera célébrée à l'Église Saint Martin de HOFF (SARREBOURG) vendredi 21 juin à 14 heures 30.

Naturellement, nous transmettons toutes nos condoléances à la famille.

MUTATION ET NOMINATIONS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons appris par la presse la nomination le 15 juin dernier, de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en tant que Directrice Générale de l'ARS Grand Est à la place de Mme Virginie CAYRE partie à l'Inspection générale des affaires sociales.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le Grand Est et en Moselle.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT. - 27 rapports sont inscrits à l'ordre du jour dont le Compte Administratif et le Compte de Gestion ainsi que le rapport de la DM1 du Budget Principal 2024.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Une motion présentée par l'un de nos collègues ayant pour objet « Non à la fermeture de la route entre la commune de RÉDANGE en Moselle et celle de BELVAUX au Grand-Duché du Luxembourg », a été soumise à l'avis de la 2^e Commission que nous entendrons et qui sera passée au vote pour être adoptée et, ensuite, transmise aux instances concernées.

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour par les points qui ont été étudiés par la 1^{re} Commission.

I-1 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX 2023

M. WEIS, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je voudrais saluer et féliciter le travail, Monsieur le Directeur Général, pour ce document très synthétique, complet et de qualité, ce qui nous permet si vous en avez conservé les exemplaires des années précédentes, de voir de quelle façon notre politique évolue dans son organisation, sa structure, ses implantations et ses résultats, puis dans ses coûts - parce qu'il y a toujours des coûts derrière ces services - et voir que, dans nos politiques sociales, nos politiques dont nous avons la responsabilité, malheureusement, ils augmentent alors que nos comptes de crédit diminuent, ce qui nous impose des charges supplémentaires.

On évoque également la territorialisation des services départementaux qui continuent d'évoluer avec quelques belles réalisations que nous avons eues à inaugurer. C'est l'UTT de RÉMELFING, l'implantation à MONTIGNY-LÈS-METZ et à SARREBOURG de nos unités sociales territorialisées. C'est le quai Paul WILTZER qui a fait l'objet d'investissements lourds. Ensuite, ce sont un certain nombre de politiques sur lesquelles nous avons décidé de renforcer nos relations, d'accueillir celles et ceux qui nous ont parlé de leurs structures au sein desquelles nous participons. Je pense à l'Université de LORRAINE et notre proximité avec, en particulier, la Présidence de l'Université.

Je voudrais, naturellement, remercier l'ensemble des personnels départementaux investis dans des conditions sociales qui ne sont pas des meilleures, investis dans toutes les politiques publiques que nous assumons pleinement et totalement. Quelquefois des freins, des obstacles s'érigent sur le chemin de l'action publique dus en particulier à une technocratie grandissante de l'État, ce qui représente,

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

là aussi, une difficulté supplémentaire. Donc, je vous encourage à faire prendre connaissance à ceux qui vous entourent de cet excellent rapport.

Nous avons un avis favorable des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Commissions. Vous devez uniquement me donner acte de l'information et de la communication de ce rapport d'activité.

M. CUNY. - Je voudrais féliciter tout le travail qui a été fait sous la houlette du Directeur Général des Services.

En 6^e Commission, nous avons émis une petite remarque, à savoir s'il était possible d'avoir notamment lorsqu'il y a des changements, l'organigramme des services internes avec les noms. Parfois, on n'est pas toujours au fait des changements notamment au niveau des Directions Générales Adjointes.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous adopterons ce réflexe de vous informer à chaque fois qu'une Direction Générale Adjointe change de responsable. Après, vous imaginez bien que sur une boutique de 3 500 personnes, si l'on devait vous transmettre l'ensemble de l'organigramme, il faudrait inventer le programme informatique.

Oui, nous vous transmettrons les Directions Générales Adjointes à chaque fois qu'il y aura une évolution.

I-3 FONDS DÉPARTEMENTAL DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS INTÉRESSANT LES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS - RÉPARTITION DE LA DOTATION 2023

M. WEIS, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

I-4 INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR LES ACTES EFFECTUÉS EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE FIXATION DES TARIFS, DE CRÉATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES RÉGIES

Mme FOGEL-GOSSE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Des réactions ? *(Non)*

Vous m'en donnez acte. Merci bien.

I-5 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'ACCEPTATION D'INDEMNITÉS DE SINISTRES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Mme FOGEL-GOSSE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Vous m'en donnez acte.

I-6 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'AFFAIRES CONTENTIEUSES

Mme FOGEL-GOSSE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I-7 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Mme FOGEL-GOSSE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci pour ces points. Vous me donnez acte à l'unanimité.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Nous entrons maintenant les Comptes Administratifs. Je vais demander au Premier Vice-Président de venir assumer la Présidence.

Monsieur le Vice-Président, je vous cède la parole et la place.

(M. FREYBURGER assure la présidence)

I-8 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE LINDRE

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. FREYBURGER. - Merci. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce point ?

(Non)

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-9 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur le Rapporteur. Y a-t-il des observations ? *(Non)*

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-10 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

M. FREYBURGER. - Merci. Y a-t-il des observations ? *(Non)*

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ACADEMOS

Mme FIRTION, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. FREYBURGER. - Merci, Madame FIRTION. Y a-t-il des observations sur ce Compte Administratif ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU. - Juste pour souligner l'excellente gestion du site ACADEMOS puisque les recettes sont en hausse. Les maîtrises des coûts sont là. Et le pari semble être en voie de réussite. Félicitations à toutes les personnes et aux services qui s'engagent sur cette aventure qui n'était pas facile. En termes de gestion et de budget, c'est une réussite. Félicitations.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur LEBEAU. Monsieur CHABANE était en train d'applaudir, et il a bien raison puisque nous faisons suite aux débats de la 1^{re} Commission de lundi avec ces résultats tout à fait encourageants et stimulants qui ont été mis en exergue.

Merci, Monsieur LEBEAU. Nous nous associons tous au message que vous venez de formuler à l'égard de ceux qui ont la tâche de faire vivre et bien vivre ACADEMOS.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Non)*

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

VI-1 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DÉPARTEMENTALE DE VITRY-SUR-ORNE

Mme STEMART, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. FREYBURGER. - Merci, Madame STEMART. Y a-t-il des observations ? *(Oui)*

Madame AMBROSIN-CHINI, vous avez la parole.

Mme AMBROSIN-CHINI. - Monsieur le Président, chers collègues,

Vous le savez, le groupe Socialistes et Apparentés est très attaché à la mise en place d'une tarification solidaire dans les cantines. Cette tarification impliquerait une progressivité du prix pour les élèves, en fonction du revenu des parents, et non plus un prix forfaitaire unique pour les élèves à 3,60 € comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour autant, Monsieur le Président, permettez-moi de vous alerter, en cette fin d'année scolaire, sur une crainte qui émerge dans de nombreux conseils d'administration de nos collègues : l'impossibilité d'organiser des voyages scolaires.

En effet, c'est en ce moment que les équipes pédagogiques réalisent des devis auprès d'organismes de voyage ou montent des projets de sorties scolaires et les soumettent au vote lors des CA de juin. Or, force est de constater que les dotations de certains établissements, tout particulièrement les petits collèges, non pourvus de cantines départementales, sont dans l'impossibilité de répondre favorablement au financement de ces voyages scolaires - voyages, qui ne l'oublions pas, sont toujours plébiscités par les parents et attendus parfois depuis la 6^e par les élèves.

J'en veux pour preuve les devis réalisés par le collège Les Gaudinettes, à MARANGE-SILVANGE, sur le canton de mon collègue Lionel FOURNIER : pour un voyage en Angleterre, la part accompagnateur à la charge de l'établissement s'élève à 1 800 €. Or, l'établissement ne dispose pas de réserve financière suffisante pour envisager aujourd'hui un voyage en Angleterre car il doit d'abord payer les charges courantes et nécessaires.

J'ai bien conscience que les voyages en Allemagne sont subventionnés à hauteur de 2 000 € par le Conseil Départemental. Pour autant, il ne faudrait pas oublier les élèves qui pratiquent l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

À l'heure où les nationalismes grondent en Europe, où le vote de l'extrême droite est toujours plus fort en FRANCE, notre Eurodépartement se doit d'aider ces petits collèges pris par des contraintes budgétaires qui les dépassent, afin de permettre à ces jeunes collégiens de vivre pleinement l'EUROPE au travers de voyages linguistiques.

Car comme dit le proverbe, les voyages forment la jeunesse.

Nous espérons que vous en tiendrez compte. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre attention et, je l'espère, pour des suites favorables que vous donnerez à ce dossier.

M. FREYBURGER. - Merci, Madame AMBROSIN-CHINI. Y a-t-il une autre prise de parole ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, je reviens sur la première partie de l'intervention de ma collègue de « droite » et donc concernant les cantines scolaires et le prix.

Je tiens à lui rappeler que le prix est resté stable à 3,60 € alors que le prix des denrées alimentaires a augmenté de 15 %. Donc, dans les faits, le prix a diminué. Je voudrais que l'on en prenne acte.

Par ailleurs, elle a participé à la présentation du PPI et j'ai entendu dans son message qu'il fallait développer les cantines scolaires. L'Assemblée, ici présente, a pris acte de sa sollicitude et du fait qu'il fallait ouvrir de nouvelles cantines scolaires. Dans le PPI, la création de 5 cantines scolaires est prévue. Donc, dans les faits aujourd'hui, on promeut la possibilité pour les collégiens d'aller dans les cantines scolaires. On entend les choses et, à un moment donné, on va voir dans le Compte Administratif, dans le Budget Supplémentaire qu'on est à la quadrature du cercle puisque nous sommes aujourd'hui en plein effet de ciseau avec une envolée des dépenses, surtout les dépenses sociales. Malheureusement, les recettes sont en berne à l'image des DMTO qui baissent de 20 % sur le Compte Administratif 2023, mais qui sont également en baisse en 2024 et devraient se situer à 100 M€, soit une baisse de 54 M€. À un moment donné, il faudra nous trouver la baguette magique qui nous permette de faire face à l'effet de ciseau en nous permettant d'augmenter la capacité d'accueil des cantines scolaires et de diminuer les charges. Aujourd'hui nous sommes ici une assemblée responsable en action. Je pense que la priorité, c'est d'accueillir le plus grand nombre de collégiens dans les cantines et d'offrir la possibilité à toutes celles et à tous ceux qui

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

souhaitent mettre leurs enfants dans les collèges d'une restauration en demi-pension, de les nourrir et de promouvoir également les produits Moselle. Après la filière « Baguette Moselle », succède la filière « Viande Moselle ». Tout cela a un coût et on l'assume.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur LEBEAU.

Madame STEMART.

Mme STEMART. - Pour juste répondre à notre collègue par rapport au collège cité, je n'ai pas les éléments et je n'ai pas reçu de demande particulière. Nous regarderons ce cas particulier et vous apporterons les éléments de réponse.

J'ai un devis d'agence de voyage. Ce qui m'intéresse, c'est la relation avec le collège. Concernant les demandes des collèges, on essaie de répondre de la façon la plus engagée du Département et la plus équitable entre les collèges. Quand nous avons des demandes spécifiques, évidemment, elles sont étudiées avec bienveillance pour permettre des sorties aux collégiens. Et nous encourageons tous les professeurs et tous les directeurs, les principaux de collège à utiliser au maximum les sorties sur les sites Passionnément Moselle qui sont pris en charge à 100 % tant en ce qui concerne les entrées que les transports en bus.

M. FREYBURGER. - Merci pour toutes ces précisions.

Monsieur CORRADI.

M. CORRADI. - Peut-être qu'il y a autre chose qu'un devis. Il faudrait qu'elle regarde de plus près. Je n'en sais rien, je n'ai pas vu le dossier.

M. LEBEAU n'a pas répondu à la proportionnalité dont on parle. Il a fait un truc pour noyer le poisson. Si quelqu'un paie 2 € et un autre 5 €, on ne perd pas d'argent dans cette affaire. Je voulais juste dire qu'il n'a pas répondu à la question, mais c'est normal puisqu'il n'est pas Président.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur CORRADI. Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*

Une chose est certaine, c'est que l'on ne pourra pas dénier le caractère opiniâtre des membres du groupe Socialistes et Apparentés quant à la tarification de la cantine scolaire, puisque c'est un sujet qui tel un marronnier, revient chaque année lors de l'examen des documents budgétaires. On ne peut que souligner votre opiniâtreté en la matière.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Sur le plan de l'Assemblée départementale et du Département, nous avons un choix qui est celui du tarif unique, qui n'a pas bougé depuis de nombreuses années, alors même, comme l'a souligné Emmanuel LEBEAU, que le prix des denrées a lui beaucoup augmenté. Il y a donc tout de même un engagement très fort du Département à l'égard des collégiens.

Après, il y a effectivement les débats, mais que nous rencontrons ailleurs aussi : tarification basée sur le quotient familial, coût unique. En tous les cas, ce qui est important de souligner en la matière, c'est que le Département a maintenu le même tarif, et ce, depuis de nombreuses années pour éviter que ce facteur de dépenses pour les ménages ne pèse pas trop sur leur budget lui-même impacté par l'inflation. Donc, il y a un effort très significatif du Département en la matière et je pense que, quelle que soit la philosophie que l'on peut nourrir, il faut le reconnaître en matière de restauration scolaire. J'en veux pour preuve le nombre de rationnaires qui ne cesse d'augmenter. Il s'agit tout de même de l'illustration d'une formule qui est attractive pour un grand nombre de familles et pour un grand nombre de collégiens.

Sur le plan des voyages scolaires, il y a des priorités au niveau de l'assemblée. Le Département les affirme depuis un certain nombre d'années. Concernant les sites Passionnement Moselle, le cas de figure a été évoqué par Anne STEMART : le Département finance les visites. Nous avons aussi, d'une manière générale et de toute évidence, un fléchage vers les sites mosellans pour les sorties scolaires.

Quant aux voyages, vous avez cité le cas de l'Allemagne qui est tout de même une priorité. Nous l'avons érigée au sein de l'Assemblée départementale pour de multiples raisons que nous sommes, je crois, nombreux à partager.

Pour le reste des autres voyages, car il n'y a pas d'exclusive, la Direction de l'Éducation et la Vice-Présidente ont toujours manifesté une attention aux demandes à la condition qu'elles soient formulées. Il est difficile et je pense que nous pouvons en convenir tous, d'examiner une demande comportant un devis en séance trimestrielle. Je crois qu'à un moment donné, tout ne peut pas se faire dans l'instantanéité. Il est bien de pouvoir préparer un sujet avant de formuler une réponse en connaissance de cause.

Là, il y a eu transmission d'une partie des éléments qui nécessite un examen et une analyse avant qu'une réponse soit formulée. Je crois qu'à une époque où tout est régi par l'immédiateté et l'instantanéité, il est bon de se laisser au moins quelques heures

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

pour examiner une demande et un dossier. Il y va du sérieux de la réponse qui lui sera apportée.

Ces considérations étant prises, je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le point est adopté à l'unanimité.

I-2 BUDGET DÉPARTEMENTAL- RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2023 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. WEIS, rapporteur.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur WEIS. Y a-t-il des observations ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais mettre l'accent sur l'effet de ciseau qui arrive et l'excellente gestion des services. Et je tiens à remercier la Direction des Finances pour arriver à la quadrature du cercle de cet exercice 2023.

Comme il a été évoqué, il y a énormément de hausses :

- hausses dans les dépenses de personnel : 10,4 M€ ont été attribués avec des effets rétroactifs au 1^{er} avril 2022 sur le complément de traitement indiciaire et de nouveaux collaborateurs ont été embauchés pour faire face à l'augmentation des besoins ;
- il y a eu également une augmentation des dépenses sociales : + 40 M€. Dans notre cœur d'activité, les dépenses s'envolent ;
- il y a aussi les dépenses à caractère général avec l'envolée du coût de l'énergie qui représente + 4,6 M€ de dépenses supplémentaires. Pour y faire face, il y a eu la dynamique de la TVA. Il ne faut pas le nier, mais on a assisté à une contraction très substantielle des DMTO : - 20 %, c'est-à-dire que, globalement, ce sont 30 M€ de recettes en moins.

Tout cela devrait aboutir à une envolée de la dette s'il n'y avait pas une gestion rigoureuse puisque, comme il a été évoqué, l'investissement n'a pas été maintenu, il a été augmenté sur la période. La clé de voute, c'est la dette. L'encours de la dette au 31 décembre 2023 était de 555 M€ alors qu'au 31 décembre 2022, il était de 563 M€, soit une baisse de 7,6 M€.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Je tiens à souligner la gestion extrêmement rigoureuse des deniers publics. Chaque euro dépensé ici répond à la volonté d'être utile et nécessaire. Tout est fait pour que l'argent et la fonction de l'administration publique puisse être le mieux dirigés envers ceux qui en ont le plus besoin.

Je tiens à féliciter toutes les personnes qui contribuent chaque jour à ce que le Département soit présent sur tout le territoire.

Merci, Monsieur le Président.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur le Président de la 1^{re} Commission.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*

Je vous propose d'adopter ce point important.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous en remercie.

L'ensemble des Comptes Administratifs ont été adoptés. Il est temps pour moi de faire appeler le Président pour qu'il puisse reprendre son siège.

Merci beaucoup chers collègues.

(Retour du Président WEITEN)

**I-11 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE
DÉPARTEMENTAL DE LINDRE**

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

**I-12 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS
DE LAQUENEXY**

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

**I-12 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS**

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

**I-14 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021-2023 - BILAN
ANNUEL DE L'EXERCICE 2023**

Mme FOGEL-GOSSE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Monsieur le Président, si vous le permettez.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous le permets, Madame.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Mme FOGEL-GOSSE. - Je souhaiterais faire un commentaire sur ce point mais, pour ce faire, je ne vais ni enlever ma chemise, ni aller taguer des œuvres d'art dans les bâtiments du Département.

Je vais faire un petit rappel du I-14.

L'égalité professionnelle se définit comme l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, aux responsabilités professionnelles, aux conditions de travail, à la formation, à la qualification, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération.

Récemment, j'ai pu participer au concours d'éloquence organisé par les collégiens des TER (Territoires Educatifs Ruraux) LORQUIN, HARTZVILLER et MOUSSEY sur le thème de « La femme ».

En 1919, les premières femmes ont eu le droit de vote, étendu en 1944 au droit d'éligibilité.

En 2024, ces droits ne sont toujours pas acceptés de tous et, de surcroît, par certains de nos pairs. Nous, femmes élues, devons travailler deux fois plus pour justifier de notre légitimité. Malgré cela, des propos sexistes, discriminants et misogynes furent encore lorsque l'une ou l'autre d'entre nous accède ou souhaite accéder à un poste à responsabilité.

De ce fait, je tenais à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre bienveillance et l'intérêt que vous porterez à de telles situations concernant des employées du Département ou des collègues élues.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Vous avez une adhésion collective tous sexes confondus. Cela veut dire que dans l'approche et les décisions qui sont prises, il n'y a pas de différence dans l'action des femmes ou des hommes au sein de cette assemblée dans une totale particularité.

Y a-t-il d'autres réactions ? *(Non)*

Je voudrais tout d'abord remercier les services pour la présentation à la fois très synthétique, complète et explicative de la situation que nous connaissons ici au sein de l'administration départementale. Je ne veux pas dire au sein de l'Assemblée puisque

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

nous avons - parce que le législateur l'a décidé - une parité totale. Je pense que c'est une excellente chose. Vous incarnez ce que je viens de dire, et je le dis devant Mme ZIMMERMANN qui a eu une haute responsabilité au sein de l'Assemblée nationale lorsqu'elle y siégeait. Je sais l'avoir entendue souvent s'exprimer dans ce cadre qui lui tenait et qui lui tient encore toujours à cœur. Elle est donc reconnue comme telle encore aujourd'hui par ses anciens pairs et maires.

Lorsque l'on regarde l'analyse qui est faite, on ne respecte pas la parité au sein de l'administration départementale. Les hommes y sont minoritaires, largement minoritaires. On pourrait bien imaginer à un moment que quelqu'un nous dise qu'il faudrait que nous respections la parité, c'est-à-dire de recruter moins de femmes - ce qui serait absolument impossible et je pense insupportable dans la démarche. Le législateur, voire la fonction publique centralisatrice pourrait être très vite prise au piège. Si l'on doit appliquer la parité, il faut l'appliquer dans les deux sens. On a une forte proportion de femmes qui compose l'administration départementale et ce quel que soit le niveau. Lorsque l'on regarde les chiffres concernant les fonctionnaires - on a également des contractuels dans l'activité des cadres A, ce sont 583 femmes pour 96 hommes. Donc, toute l'organisation qui structure complètement l'organigramme est très largement féminine, et personne n'a à s'en plaindre. Cela n'a jamais été ni pour le Directeur Général, ni pour moi, un élément pris en compte dans quelque recrutement que ce soit. Je le dis et nous pouvons en témoigner tous les deux. On a un parcours professionnel, moi dans la politique et lui dans la Direction Générale. À chaque fois que nous avons eu à recruter, jamais lorsque nous avons des candidatures - ou pour lui lorsque j'avais une proposition - il ne nous est venu à l'esprit de demander si c'était un homme ou une femme.

Par contre, pour nous, ce qui était important c'était uniquement le profil, la compétence, l'expérience. La proportion allait du simple au double : 875 hommes pour 1 674 femmes et c'est une administration qui fonctionne remarquablement bien.

Lorsque l'on regarde les chiffres sur le télétravail, on se rend compte, par exemple, que là aussi il y a une majorité de femmes qui télétravaillent pour des raisons que l'on comprend bien, des raisons familiales, des raisons particulières que je n'interpréterai pas, mais que je pourrais constater.

Le dernier point important qui ne relève pas complètement de la parité, mais que je voudrais également signaler puisqu'il y a beaucoup de bruits qui circulent quelquefois

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

dans cette administration, est que beaucoup s'en vont, beaucoup nous quittent. Je me rends compte qu'en termes de mutations, de changements de collectivités sur l'année, nous en avons eus 47 sur 3 300 fonctionnaires. Je sais que, dans les administrations respectives que vous présidez, celles dans lesquelles vous participez, il y a toujours eu ou il y aura toujours des mutations inévitables qui se feront dans un sens comme dans un autre.

Voilà un peu les chiffres que je voulais évoquer.

La question naturellement du niveau de rémunération est posée aussi là où, je peux le dire avec force et conviction, il n'y a jamais eu non plus d'adaptation du niveau de rémunération en fonction du sexe de la personne qui est concernée. À qualification, à implication égale, le salaire est égal. Il n'y a pas de différence dans la rémunération et la prise en compte par la suite. Pour nous, c'est absolument essentiel. Dans les postes à responsabilité, lorsque l'on regarde dans la nomenclature les 10 plus gros salaires, on trouve 5 hommes et 5 femmes. On reste là également dans la parité et ce n'est pas un souci. Ce n'est pas non plus une préoccupation permanente. Non, chez nous, les choses se font naturellement. C'est de façon naturelle qu'une parité la plus organisée se met en place même si l'on n'y travaille pas. Et nous avons plus de femmes que d'hommes parce que beaucoup de professions se sont surtout féminisées.

Dans l'action sociale, par exemple, il y a une très forte proportion de femmes, ce n'est pas nous qui l'avons voulue, c'est parce qu'aujourd'hui la structure est telle que nous n'avons pas beaucoup d'assistants sociaux. Dans la protection de l'enfance, de la même façon, nous avons très peu d'assistants familiaux. C'est le métier qui le veut et nous n'arrivons pas à le faire évoluer parce qu'il n'y a pas de candidatures qui nous permettent de le faire évoluer. Je tenais à le dire.

Au-delà des grands débats nationaux qui considèrent que, même dans les administrations, il y a une forme de ségrégation qui se fait, ce n'est absolument pas le cas et, si cela devait l'être, ceux qui imagineraient ce genre de chose trouveraient en face d'eux le patron de l'administration et le patron de l'Assemblée car, pour moi, ce serait insupportable. Cela a conduit toutes mes responsabilités tout au long de ma vie professionnelle et politique. Le Directeur Général pour toute sa vie professionnelle est dans le même état d'esprit. C'est bon de le démontrer par les chiffres. Ce n'est pas de l'incantation en ce qui me concerne et cela ne le sera jamais.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Je vous demande de prendre acte de ces informations qu'il nous faut vous donner toutes les années, afin de voir de quelle façon cette situation évolue. Pour nous, la plus grande des difficultés, c'est de recruter. Nous avons plus de 100 postes vacants. Nous avons organisé la semaine dernière ou il y a 15 jours un forum de l'emploi pour les emplois départementaux. Nous avons eu plus de 850 personnes qui sont venues frapper à notre porte, qui se sont adressées aux guichets dans tous les métiers. Un peu plus de 150 métiers au Département, depuis l'employé sur les routes à l'assistante sociale, en passant par tous ces grands métiers qui sont les nôtres, dans toutes les politiques et compétences que l'on assume pleinement, de façon statutaire et moins statutaire et même de façon non autorisée. Pour moi, l'intérêt c'est le bien du citoyen, ce n'est pas le bien de l'administration centrale qui décide au mépris de ce qui se fait sur les territoires.

Pour nous, cela a été plutôt une bonne surprise, ce qui démontre que la carrière dans une administration départementale est encore attrayante dans la perception que les gens peuvent en avoir. On a recueilli des CV que nous sommes en train d'analyser. Naturellement, à l'issue de ces analyses, des rendez-vous sont pris, des échanges sont organisés pour présenter mieux encore la profession qui est en déficit ou les conditions de recrutement. L'herbe est toujours plus verte ailleurs. On le sait bien, mais cela nous rassure quelquefois parce qu'il y a des fonctionnaires qui partent et qui reviennent ou qui partent en détachement et qui reviennent. Donc, l'herbe ne pousse pas beaucoup plus vite ailleurs ou elle n'est pas plus drue qu'au Département. Il faut le dire.

Je voudrais remercier les services pour ce travail, vous conseiller de conserver ces éléments pour voir de quelle façon les choses évoluent et de nous alerter si vous avez quelque situation qui pourrait démontrer - ce que je ne pense pas - qu'il y a une ségrégation dans le recrutement. Je le combattrai avec toute la force qui s'impose à nous.

I-15 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - PLAN D'ACTION 2024-2026 RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme FOGEL-GOSSE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Là, on se met en perspective 2024-2026, après constat 2023 naturellement, en étant encore meilleur non pas dans le fait de dire que l'on va essayer d'avoir plus d'hommes, une parité ; ce n'est pas notre objectif, mais c'est de traiter de la même façon, dans la formation, la promotion, le recrutement, les candidatures et les

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

fonctionnaires, voire ceux qui ne sont pas fonctionnaires mais contractuels, dans la relation entre l'administration, notre Assemblée et l'ensemble des fonctionnaires qui sont recrutés.

Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

En effet, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre rapport. Je dois dire que c'est moins dans les collectivités qu'il y a des soucis d'égalité, c'est beaucoup plus dans la fonction publique où vraiment il y a des difficultés sinon il n'y aurait pas eu la Loi SAUVADET.

Aujourd'hui, si toutes les collectivités fonctionnaient comme vous, on n'aurait pas eu besoin de la Loi SAUVADET.

Je vous félicite parce que, même dans les fonctions qui ne sont pas forcément des fonctions sociales, il y a des femmes. Quand la loi SAUVADET a été écrite et votée, je sais que certaines de nos collègues souhaitaient que l'on évoque l'évolution des domaines qui étaient impliqués dans les collectivités. J'ai toujours été farouchement opposée à nommer à la fois des fonctionnaires territoriaux parce qu'elles étaient dans des délégations sociales, cela ne m'a jamais dérangée. En effet, dans la collectivité dans laquelle on est aujourd'hui, on a des femmes dans d'autres postes que dans le social et à des postes de responsabilité.

Votre rapport est bon. Là-dessus personne ne peut vous faire de remarques. La collectivité de GRENOBLE a été sanctionnée. PARIS également parce qu'il y avait trop de femmes par rapport aux hommes. Il faut être un petit peu intelligent. À part ces deux grosses collectivités, aujourd'hui on est plus observateur sur la façon dont on met en place des plans d'action et le vôtre est excellent.

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Sur la Moselle, il n'y a pas de souci au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. J'en discutais d'ailleurs avec François SAUVADET puisque j'ai passé quelques jours avec lui dans le cadre de la flamme olympique. À cette occasion-là, il me parlait de cette loi qu'il avait suscitée à cette époque. Et il en a toujours gardé un grand souvenir dans sa préparation. Il parlait de vous d'ailleurs.

Mme ZIMMERMANN. - Quand il a été nommé, il s'est tourné vers la Délégation aux Droits des Femmes. J'ai un petit peu contribué à l'écriture de cette loi parce que le

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

rapport de Françoise GUEGOT était extrêmement mauvais, beaucoup plus dans la fonction publique que dans la fonction territoriale.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce qu'il m'a raconté. Je lui disais que c'était bien qu'il y ait une empreinte de la Moselle dans une loi aussi importante. Vous avez été cette empreinte. On ne peut que vous remercier et saluer votre travail connu à l'échelle nationale. Il faut le dire. Tout le monde n'a pas son portrait sur les grilles du Panthéon.

François SAUVADET disait que cela faisait partie de l'une de ces lois qu'il a portées, qui a été à la fois la plus appréciée par lui pour la façon de l'aborder et de la préparer, mais également pour la capacité aujourd'hui d'avoir marqué son passage éphémère au sein d'un ministère puisqu'il n'y est resté qu'un an. Il a eu néanmoins une responsabilité importante puisqu'il a été ministre de la Fonction publique et, à ce titre-là, il s'est beaucoup impliqué. Comme il était issu de la collectivité publique départementale, qu'il préside la CÔTE-D'OR et qu'il est Président des Départements de France, c'était tout à fait la personne qu'il fallait pour rédiger un tel texte qui, aujourd'hui, fait référence et porte son nom. C'est l'une de ses fiertés.

Vous devez me donner acte.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-16 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

I-17 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Des réactions ? *(Non)*

Ce sont là des mesures importantes. Nous y avons attaché une attention très particulière notamment sur le dernier point qui pourrait concerner un membre de la famille d'un des fonctionnaires avec une modification de la charte des temps par une autorisation spéciale d'absence s'il devait y avoir un handicap ou une maladie grave d'un enfant. C'est une mesure sociale de solidarité absolument essentielle et indispensable.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-18 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - RÉGIME INDEMNITAIRE

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Des remarques particulières ? *(Non)*

Cela est naturellement dû à l'arrivée d'un tronçon autoroutier de l'État qui nous a été reversé à l'Est du Département avec des situations sociales particulières qu'il nous faut adapter avec le transfert de personnels qui ne s'est pas fait très facilement, de nouveau à la va-vite et à la sauvette. Il a fallu très vite agir, convaincre, modifier, faire évoluer nos pratiques, faire évoluer les pratiques des agents de l'État qui nous arrivaient pour essayer d'avoir une homogénéité dans l'action sur nos routes départementales. Ce n'est pas parce que la route à 5 voies porte le nom d'autoroute qu'il faut des mesures particulières dans l'adoption du travail de nos fonctionnaires. Il faut peut-être un tout petit peu l'adapter, mais il n'y aura pas deux catégories de fonctionnaires au sein des services départementaux, avec les fonctionnaires départementaux qui relèvent du statut départemental et les fonctionnaires départementaux qui continuent à relever du cadre de la fonction publique d'État. Comme on fait toujours les choses à moitié dans ce pays, qu'on les fait à la va-vite, on arrive dans des situations comme celle-là où il y a des crispations qu'il faut gérer. L'État, naturellement, en qualité de grand Ponce PILATE -

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

c'est une référence personnelle que j'ai - se lave les mains en disant que les autres s'en mêlent et s'en occupent sachant qu'ils ont leur façon de gérer le transfert de responsabilité. C'est un transfert des charges, non pas la charge financière qui est déjà mal transférée, mais la charge de gestion des personnels dont nous avons totalement et uniquement la responsabilité dans un souci naturellement de service public et de sécurité routière que nous devons complètement assumer.

Nous devons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

II-1 APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT POUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE (4^e ÉCHÉANCE)

Mme BOHR, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Vous avez compris PBE, Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Des remarques ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

II-2 CONVENTION CADRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DESTINÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LA MOSELLE

M. TACCONI, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. C'est une convention importante même si elle est présentée en quelques lignes sachant que le rapport est plus important. C'est la relation entre le SDIS et le Département de la Moselle.

Nous avons adopté au SDIS un PPI dans les casernes en général, un PPI global, ce qui nous permet de structurer nos budgets jusqu'en 2026-2027. À partir de là, ce PPI avec une somme affectée de 90 M€ aujourd'hui acceptée dans le plan pluriannuel, nous permet d'avancer dans sa réalisation.

Construire des casernes, c'est aussi compliqué que construire des collèges parce que nous sommes dans des relations qui étaient, jusque-là, bilatérales entre la Commune et le Département. Je dis « jusque-là », c'est-à-dire jusqu'à il y a quelques années puisqu'il y a bon nombre d'Intercommunalités qui ont repris la compétence du SDIS. Cela veut dire que le maire n'a plus que la seule et unique, mais importante, responsabilité de la sécurité publique sur son territoire dans l'exercice de son pouvoir de police. Par contre, la relation avec le SDIS dans l'organisation et la gestion bâtementaire, en matière d'équipements et de financement relève des Intercommunalités qui l'ont décidée. Et ce n'est pas le cas de toutes. Je crois que ce sont 16 ou 17 Intercommunalités qui ont adopté et assument la responsabilité du SDIS. Je pense que c'est normal parce qu'on n'est plus comme auparavant : un pompier, une caserne, une commune. On est dans une démarche beaucoup plus large, parce que les pompiers ont à intervenir sur le siège ou sur le territoire d'autres communes, voire quelquefois très éloignées lorsqu'ils sont en renfort dans une démarche de départementalisation qui date de l'an 2000. Nous sommes à la 24^e année de la départementalisation et elle n'est pas encore totalement digérée sachant que les sinistres sont de plus en plus compliqués. Les interventions des pompiers sont de plus en plus risquées. La professionnalisation est de plus en plus avancée. Le volontariat se délite un peu. Tout cela mis en forme a inévitablement des conséquences sur la façon d'aborder le SDIS. Aujourd'hui, nous sommes confrontés - et je vais évoquer un exemple - au fait que quelquefois des casernes interviennent hors des limites des intercommunalités. Nous avions à peu près 230 casernes. Depuis que le SDIS départemental a été mis en place, nous en sommes à 160-170 selon l'état des lieux qui a été fait. L'objectif n'est pas d'avoir des casernes, mais d'avoir des pompiers et des pompiers équipés avec du matériel adapté en fonction de l'évolution des sinistres générés par l'évolution des matériels, des matériaux, des risques, des feux de forêts et des inondations qui se produisent de plus en plus. On a

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

des situations cocasses, par exemple une caserne où il n'y avait pas d'eau. Je pourrais en citer quelques autres.

Après, se pose le problème d'une action sur les bâtiments qui ont un siècle ou plusieurs dizaines d'années et qui n'ont pas été entretenus comme il aurait fallu. Des matériels de secours sont de plus en plus gros, de plus en plus importants, de plus en plus sophistiqués et une technicité est nécessaire pour maintenir ces équipements en bon état de fonctionnement. On a des pompiers qui doivent être formés de plus en plus au contact des risques et enfin on a la nécessité d'accueillir des jeunes pompiers.

Nous avons mis en place les cadets de la sécurité civile dans les collèges. Un Premier ministre qui s'appelait CAZENEUVE avait pour ambition d'avoir une classe de la sécurité civile dans chaque département. En Moselle, nous en avons 70, ce qui représente près de 50 % des cadets de sécurité civile en France. L'objectif qui a été affiché, adopté par le Conseil d'Administration, c'est une classe par collège, donc 90 classes. Nous en sommes à 71 exactement et nous continuons à évoluer, ce qui veut dire que l'on a plus de 1 000 cadets de la sécurité civile. Lorsqu'on les a réunis à AMNÉVILLE la dernière fois, c'était impressionnant. Nous avons voulu organiser il y a quelques jours à BITCHE la journée des jeunes sapeurs-pompiers (JSP). On avait invité un bon nombre de cadets de la sécurité civile, malheureusement l'Assemblée a été dissoute. Et vous savez l'importance de l'Assemblée nationale dans le cadre des cadets de la sécurité civile de nos enfants dans nos collèges. Il fallait annuler a dit le Gouvernement parce que cela aurait pu entraîner des conséquences sur le mode électoral de ces enfants. On a donc annulé, ce qui est regrettable car ce sont des victimes du système. Nous réorganiserons cette journée des jeunes de la sécurité civile et nous le ferons à BITCHE, Madame la Conseillère Départementale. Nous tiendrons notre responsabilité et nos engagements aux côtés de BITCHE qui a d'ailleurs une très belle caserne avec un corps très dynamique.

Puis, cela permet d'alimenter toute la filière qui amène vers les pompiers : jeunes cadets de la sécurité civile, jeunes sapeurs-pompiers. Ce sont 40 % des jeunes cadets de la sécurité civile qui deviennent jeunes sapeurs-pompiers et ce sont à peu près 40 % d'entre eux qui rentrent dans le corps départemental.

Auparavant, un pompier le devenait dès l'âge de 16 ans et le restait jusqu'à la fin de sa carrière, 60 ans. Aujourd'hui, la durée moyenne d'une carrière de pompier volontaire est de 17 ans. Donc, Il y a un vrai travail à faire. C'est ce que nous faisons

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

puisqu'on est à près de 1 100 JSP. Un certain nombre continue en tant que pompier volontaire et d'autres répondent aux exigences du concours pour rentrer dans la fonction de pompier professionnel. Nous essayons de mailler le territoire de pompiers professionnels en fonction des situations qui sont très différentes. Sur le Nord du département, nous avons beaucoup de pompiers la nuit car la journée, ils sont au Luxembourg. Généralement, les incendies ont lieu majoritairement durant la journée quand on a peu de pompiers. Il faut donc que nous ayons des pompiers professionnels mobiles.

Puis, s'est posé et se pose le problème des casernes qui soient adaptées en moyens, en taille, qui puissent accueillir décemment des pompiers afin qu'ils aient des douches, des sanitaires, des locaux pour se changer qui, assument la mixité. Mme FIRTION est Vice-Présidente à mes côtés de la Mixité et de la Jeunesse. Pour l'instant, elle rencontre un succès évident par son action et je tiens à la saluer ici devant vous puisqu'elle vous représente à mes côtés. On a un succès sur la mixité. On a une augmentation des pompiers féminins parmi les jeunes qui nous arrivent. C'est absolument exceptionnel, exemplaire et nationalement reconnu et identifié.

On a donc lancé ce projet de 90 M€ pour les casernes. On a dû faire des choix à partir desquels on a érigé des règles. Ce sont des règles qui ont été mises en place avec une jurisprudence qui date de 2001-2002, une jurisprudence de la caserne de YUTZ. Elle fixait comme règle l'implication du territoire et donc de la Commune qui devait mettre à disposition un foncier à titre gratuit, clôturé, aménagé, viabilisé. Pour nous, c'était absolument indispensable. À ce moment-là, le SDIS intervenait, ce qui faisait une dépense entre 250 000 et 300 000 € par caserne en impliquant la Commune, voire l'Intercommunalité. Là, c'est un arrangement entre la Commune et l'Intercommunalité - nous ne rentrons pas dans la vie de ce couple-là. Et nous avons un certain nombre de casernes sur lesquelles nous devons intervenir, sachant qu'entre temps on a des corps qui disparaissent à cause des fusions de corps. Là, nous demandons toujours la délibération du Conseil Municipal. Pour nous, c'est essentiel.

Cela fait des mois, des années que l'on travaille sur certaines casernes. C'est très long pour aboutir à ces conclusions, à ces engagements des collectivités locales de référence. À partir de ces engagements-là, nous avançons. Si nous voulons dépenser ces 90 M€ dans les 4 ou 5 prochaines années - puisque c'est l'échéance que l'on s'est donnée, même 3 ou 4 prochaines années -, j'ai fixé au Conseil d'Administration une date limite au 30 juin. Si nous n'avons pas un engagement précis, administratif, politique, de

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

la collectivité de référence, la Commune ou/et l'Intercommunalité avant le 30 juin, nous passerons à la caserne suivante, et celle-là rejoindra le rang de la longue liste des casernes à faire.

Pour l'instant, nous avons obtenu des délibérations précises des instances concernées : Commune ou/et Intercommunalité de BOULAY, AUDUN-LE-TICHE et GUÉNANGE sachant qu'à GUÉNANGE il y a une particularité puisqu'il y a deux Intercommunalités. La caserne de GUÉNANGE intervient à la fois du côté de GUÉNANGE BERTRANGE qui est la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et ILLANGE qui est la Communauté de Communes de Portes de France-Thionville. Autre complexité : GUÉNANGE ne se sent plus concernée parce qu'elle n'avait pas de caserne et qu'en conséquence la compétence n'est plus chez elle. GUÉNANGE, qui a trouvé le foncier nécessaire, s'engage à assumer une partie de la charge et les deux Communautés d'Agglomération Porte De France-Thionville et Arc Mosellan ont décidé de contribuer et de participer. Là, on dispose de toutes les délibérations. Le chantier des études va démarrer.

À AUDUN-LE-TICHE la situation a été compliquée : on devait avoir une caserne interdépartementale puisqu'il y avait à la fois la construction de la caserne d'AUDUN-LE-TICHE et la caserne de VILLERUPT et on s'est dit : soyons pour une fois intelligents, mais 5 ans de discussions, de négociations n'ont absolument pas abouti. On ne pouvait pas avoir une caserne bi-départementale. Elle devait être départementale Meurthe-et-Moselle avec une contribution du Département de la Moselle. Rien n'avancait. Nous n'avions aucune visibilité. Le foncier n'était pas encore acquis. Le cadre n'était pas établi. Les offres n'étaient pas lancées. L'équipe d'architecture n'était pas désignée. De guerre lasse, le SDIS a décidé d'arrêter. On retravaille avec AUDUN-LE-TICHE : un terrain a été choisi dans les 6 mois et le Président de l'EPA qui était à l'époque M. WEIS que je tiens personnellement à remercier, a fait ce qu'il fallait pour que nous devenions propriétaire du terrain. La Commune d'AUDUN-LE-TICHE s'est engagée et je présente le plan de construction de la caserne au prochain conseil du SDIS. Le chantier doit démarrer très très vite maintenant dans une caserne départementale.

Sur BOULAY, la question du foncier avait été une assez longue histoire. Aujourd'hui, elle a abouti. Notre collègue Ginette MAGRAS y a largement contribué. La Communauté de Communes, puisque c'est elle qui en a la compétence, a délibéré et le foncier est identifié. Là aussi, l'élaboration du cahier des charges du projet est lancée. Le chantier est mis sur les rails.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

La caserne de METZ : nous avons enfin le permis de construire. Là, nous sommes passés par toutes les couleurs de l'architecte archéologue des Bâtiments de France. Tout le monde s'y est intéressé. Maintenant, c'est fait. Le terrain est identifié. Là, c'est la Métropole qui est engagée et non pas la Commune. À l'origine la compétence était propre au district ; elle est à présent Métropolitaine après celle de la Communauté d'Agglomération. Nous allons poser une première pierre, je pense, au mois de septembre.

Il reste encore en chantier la question de la caserne de CHÂTEAU-SALINS pour laquelle il faut avancer sur la relation Commune-Intercommunalité. Nous ne sommes pas encore parvenus au bout de la conclusion, mais cela ne saurait tarder.

CATTENOM est bien avancée avec la question de savoir si c'est une nouvelle caserne. La Communauté de Communes est intéressée par la reprise de compétence. Des négociations sont en cours sur ANGEVILLERS. On avance ; on avait choisi un terrain, mais malheureusement il était situé sur un affaissement minier. Il fallait le déplacer tout près du terrain de football. Les choses progressent. La Commune est en train de délibérer. On est assez optimiste.

CORNY : c'est l'arlésienne. Je suis allé dire aux pompiers que nous allons construire une nouvelle caserne avec un corps local très dynamique. Le premier Président du Conseil Départemental des Jeunes était JSP à CORNY. Aujourd'hui, il est pompier professionnel à PARIS. Le projet a vieilli avec notre Président du Conseil Départemental Junior. On n'a pas encore tous les accords. J'attends le 30 juin. On n'est pas prêt alors qu'il faut une nouvelle caserne à CORNY qui est un support important de la défense même de METZ, avec MONTIGNY et les casernes périphériques.

La situation est éminemment compliquée. Le SDIS n'est pas armé pour conduire autant de projets et notre administration possède toutes les compétences, mais pas en nombre suffisant. On a donc décidé de confier des maîtrises d'ouvrage déléguées à la SPL Moselle Construction Durable puisque c'était possible, mais malheureusement la loi n'autorise pas le SDIS. à confier une mission à Moselle Construction Durable. Il faut donc passer par le Département. On appelle cela en FRANCE la simplification administrative. Il faut ce contrat cadre, la convention avec le SDIS, c'est le premier élément. Le deuxième sera la convention entre le Département qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée et Moselle Construction Durable qui aura la responsabilité opérationnelle. Nous n'avancions pas suffisamment vite parce que nous devons

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

consommer ces crédits. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé. On est pour une partie subventionné par l'État concernant la transition écologique. Nous y travaillons aussi. On avance sur ce dossier.

Voilà aujourd'hui la situation. Il était important que notre Assemblée connaisse la situation précise pour voir de quelle façon on peut évoluer. On a d'autres projets. Là, je vous donne ceux qui sont presque sur la ligne de départ et pour lesquels on va commencer à courir rapidement. Il reste d'autres casernes. Après, il faudra voir en fonction des capacités d'investissement du SDIS qui sont aussi très limitées puisque le budget du SDIS est à 98 % constitué des contributions des Communes et des Départements, l'État n'apportant pratiquement rien.

Je vous rappelle que, dans le rapport WOERTH, il était prévu que les SDIS soient financés uniquement par les Départements et non plus par les Communes ou les Intercommunalités.

Quand je disais que ce rapport avait toute sa place aux Archives nationales, je ne me trompais pas.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Excusez-moi d'avoir été un peu long.

MOTION - NON À LA FERMETURE DE LA ROUTE ENTRE LES COMMUNES DE RÉDANGE EN MOSELLE ET BELVAUX AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

M. LE PRÉSIDENT. - Je souhaiterais passer la motion qui nous a été présentée et proposée par notre collègue M. WEIS. Il nous faut le rapport de la Commission à laquelle j'ai demandé de pouvoir émettre un avis.

Donc, je cède la parole à sa nouvelle Présidente, Mme REBSTOCK.

Mme REBSTOCK. - La 2^e Commission fait siennes les propositions de la motion, en ce qu'elle demande :

- au Gouvernement luxembourgeois de ne pas donner suite à ce projet de fermeture ;

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

- une meilleure coordination des plans de mobilité pour renforcer la sécurité des usagers et des riverains sur les axes routiers transfrontaliers avec les autorités compétentes, en particulier le Département de la Moselle, dès lors que cela impacte le réseau dont il a la charge ;
- que l'ensemble des plans de mobilité et de déplacement soit soumis à consultation transfrontalière avec prise en compte des avis, conformément aux décisions prises par les Réunions Sectorielles des Ministres et Responsables Politiques de l'Aménagement du Territoire de la Grande Région ;
- à ce que Commission Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise se mobilise et s'engage résolument dans le soutien aux projets de mobilités alternatives, notamment par la mise en place d'une offre de transports en commun à la hauteur de la mobilité transfrontalière ;
- à la CIG dans ce cadre, de se prononcer favorablement sur le développement de projets impliquant la mise en place d'une voie dédiée aux transports en commun et le renforcement du maillage territorial de l'offre ferroviaire.

C'est un avis favorable à l'unanimité des votants de la 2^e Commission.

Je me permets juste de préciser, Monsieur le Président que, dans ce dossier, ce qui a été finalement un peu choquant, c'est la décision unilatérale qui a été prise du côté luxembourgeois. J'ai vu, dans votre allocution, que vous parliez de décision unilatérale alors que le Département de la Moselle est compétent sur cette voie. Puis, cela interroge encore une fois sur le problème de la mobilité parce qu'en fermant une route, finalement on déplace le problème ailleurs, mais on ne le résout pas. Cela interroge encore une fois ce que nous portons tous ensemble au niveau de cette assemblée, c'est-à-dire la reprise des voies ferroviaires de proximité, en l'occurrence la voie concernant FONTOY - ESCH-SUR-ALZETTE.

Je pense qu'il faut que l'on continue à porter ce dossier à bras-le-corps au niveau du canton d'ALGRANGE bien évidemment, mais aussi sur l'ensemble de la Moselle puisque la situation que l'on trouve dans ce canton, on la retrouvera aussi dans l'Est mosellan et de manière générale sur le Thionvillois.

Tout à l'heure, la collègue a présenté le rapport sur les problématiques du bruit, avec le flux sur les routes départementales. C'est encore toutes ces pollutions que l'on retrouvera, mais aussi des pollutions de manière générale, sur le trafic routier.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Nous remercions l'ensemble de l'Assemblée. Nous vous remercions, Président, d'avoir accepté de porter cette motion et aussi l'ensemble des Conseillers Départementaux de l'approuver.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Des réactions ? *(Non)*

On est toujours dans cette question fondamentale de la mobilité, de la complémentarité des modes de transport. De toute façon, il n'y a pas une façon d'aborder la mobilité, il y a les façons concernant les modes de vie de nos concitoyens. Je crois que c'est important alors que, dans notre pays, on a la sale habitude de saucissonner les routes départementales au Département. Maintenant, cela devient compliqué, parce que c'est du saucisson avec de toutes petites tranches. Après, on a les routes métropolitaines, les routes régionales, les routes nationales, les routes départementales, les routes communales. Cela devient compliqué lorsque vous avez un parcours emprunté par nos concitoyens qui se moquent complètement de l'organisation administrative de notre pays. C'est ce qui crée aussi cette exaspération qui s'exprime aujourd'hui malheureusement dans les urnes. Il faudrait déjà, à l'échelle de notre territoire national, que nous arrivions à travailler ensemble sur la question générale de la mobilité. Ensuite, dans nos relations avec nos voisins allemands ou luxembourgeois il faudrait qu'ils comprennent que nous sommes un pays décentralisé et que nous ne sommes pas, comme le Luxembourg, un pays centralisé où tout est décidé par le Gouvernement. Après, on a les Commissions Intergouvernementales qui sont mises en place, où l'on n'a pas une vision globale des questions de mobilité, ce qui est totalement regrettable et qui font qu'on arrive à ces situations où une Commission Intergouvernementale n'est même pas consultée sur un dossier qui est éminemment important pour une catégorie de la population. Je me demande à quoi elle sert. Il faudrait au moins un avis de cette Commission. C'est le quotidien du dernier mètre que tout le monde revendique, de la vie de nos concitoyens qui alimentent le marché de l'économie luxembourgeoise. C'est quand même paradoxal. C'est vrai ensuite sur ces réseaux ferroviaires de proximité. J'en ai parlé à Franck LEROY il y a quelques jours et je vous présenterai le courrier que j'ai eu. Les choses avancent, mais pas à la vitesse du TGV. On est dans l'omnibus. C'est compliqué. Au vu des expériences vosgiennes, on se dit que la Moselle sera traitée de la même façon. On commence à être un peu plus optimiste au moins dans cette démarche, mais les délais sont trop longs. C'est ce que j'ai dit au Président de la Région : nous sommes impatients, pas nous Département, mais les élus

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

du Département, nous traduisons l'impatience de nos concitoyens. La liaison ferroviaire Est-Ouest est indispensable dans les politiques d'aménagement du territoire. Pour nous, c'est absolument essentiel. L'avenir de la Moselle Est se fera aussi par la mobilité. C'est vrai pour le logement. C'est vrai pour toutes les politiques publiques sur lesquelles nous devons appuyer. Ce n'est pas uniquement de dire « Vous vous occupez des routes départementales ». Non, on s'occupe aussi de nos concitoyens, de la situation sociale, de la situation liée à cette mobilité qui croît et à l'accidentologie qui augmente. Ce n'est pas uniquement mettre des bus sur les routes qui changera quelque chose. C'est ce que l'on nous promet. C'est la liaison FONTOY vers ESCH-SUR-ALZETTE, celle de SARREGUEMINES vers l'ALSACE. C'est cette question fondamentale qui se pose aujourd'hui et nous ne lâcherons rien, ni au niveau local, ni au niveau régional, ni au niveau national, ni au niveau transfrontalier. Nous ne lâcherons rien et nous ne laisserons à personne le soin de faire sans ou contre le Département. Lorsque c'est le cas, nous devons agir.

Je vous remercie d'avoir présenté cette motion qui, j'espère, sera adoptée à l'unanimité. Et je la transmettrai autant au versant français qu'au versant luxembourgeois. C'est indispensable. J'aurai à rencontrer les responsables gouvernementaux luxembourgeois justement pour évoquer tous ces points avec eux et la mobilité fait partie de ces points absolument essentiels.

On n'a pas uniquement besoin de parkings de covoiturage sur la frontière franco-luxembourgeoise parce que cela ne règle pas nos problèmes. Cela règle les leurs, mais pas les nôtres quand bien même on se satisfait d'avoir des parkings de covoiturage sur notre frontière. Pour arriver là, on engorge nos routes départementales. Et on est très satisfait qu'enfin on ait des parkings de covoiturage. Il nous les faut 20 km à 30 km avant. Il nous les faut avant que nous vivions l'enfer tous les jours lorsque nous prenons l'A31. Nous promettre l'A31 bis, c'est un avenir tellement éloigné que jusque-là ce ne sera plus l'enfer, ce sera pire. Je ne sais pas s'il y a pire que l'enfer ! Mais on le vit déjà.

Comme nous avons des relations qui évoluent au fil de celles des ministères, nous nourrissons naturellement les plus grandes des inquiétudes.

Je vous propose d'adopter cette motion. Je vous encourage à la voter à l'unanimité – après, chacun est libre de ses voix - pour bien marquer que nous sommes dans une démarche de mobilité, que nous sommes dans une attitude unanime. La Moselle a deux qualités, elle est têtue et farouchement intéressée par le quotidien de

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

ses concitoyens, quelle que soit l'ampleur ou la limite de ses compétences – et nous ne lâcherons rien. C'est un message que l'on doit transmettre à nos concitoyens sinon ils se poseront la question de savoir à quoi nous servons. Quels que soient le niveau et l'amas des responsabilités, nous tiendrons les nôtres au-delà de l'empilement des compétences, ici comme à PARIS.

Je vous propose d'adopter cette motion.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Madame la Présidente, pour votre première intervention, vous avez une belle unanimité.

Merci bien.

IV-1 SODEVAM - AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

M. LE PRÉSIDENT. - M. CHABANE, Mme TONIN, M. BENIMEDDOURENE, M. DASTILLUNG, M. SCHULER, Mme REBSTOCK, M. CUNY sortent.

Mme THIEL-MIESZKALSKI, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Des réactions ? *(Non)*

C'est une question qui se pose à notre société d'économie mixte au capital de laquelle nous sommes présents. Malheureusement, les établissements bancaires des plus petits aux plus importants, ne mesurent pas l'importance des opérations d'aménagement du territoire. Une opération d'aménagement du territoire est une opération longue sur la durée. Même dans la promotion, à partir du moment où ils ont décidé de lancer l'opération, c'est qu'elle est viable : ils ont déjà pré-commercialisé 50 % des terrains. Il reste donc 50 % de financement sachant que, généralement, ce sont des opérations qui se terminent vite, avec des fonds qui leur permettent de se lancer. Sur l'aménagement, c'est beaucoup plus long puisque, vous le savez, les études sont longues, l'aménagement est compliqué, les contraintes sont importantes. Il faut donc une trésorerie adéquate puisque le retour sur investissement est très long, des établissements bancaires, même les plus grands - je pense à la Caisse des dépôts et consignations, à la Banque des territoires. Je l'ai dit à plusieurs reprises où de nombreux

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Présidents de Caisses d'établissements bancaires en général, mais en particulier de la Banque des territoires et de la Caisse des dépôts et consignations, n'entendent pas ce discours. C'est vrai pratiquement pour toutes les SEM de France. Donc, nous sommes l'actionnaire - non pas qui détient la majorité absolue du capital, mais une majorité relative - qui doit assumer une partie de la responsabilité, sachant que ce sont des avances de trésorerie remboursables naturellement. Ce sont des moyens dédiés que l'on confie à notre société d'aménagement qui intervient aussi pour notre compte. C'est aussi notre situation de « grand frère ». Si nous ne le faisons pas, ils ne pourront pas répondre aux sollicitations des plus petites collectivités sur le territoire desquelles la SODEVAM intervient sur des opérations de lotissement, d'habitat, donc de logement où il est nécessaire que l'on puisse agir. Les petites communes n'ont pas les moyens de mettre en place des avances de trésorerie parce qu'il faut qu'elles aillent les chercher sur le marché financier.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

IV-2 POLITIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL MOSELLAN - SOUTIEN AUX ACTIONS DE GESTION ET DE VALORISATION DES ENS - AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Mme BOUSCHBACHER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-1 ACCEPTATION DE DONNS - RAPPORT D'INFORMATION

Mme MAGRAS, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, mes chers collègues, on a reçu en annexes 1 et 2 la liste des dons où l'on précise bien qu'il s'agit de dons de documents pris en charge par la direction des archives, de la mémoire et du patrimoine, par la direction de la lecture publique également et des bibliothèques, qui sont donc à intégrer à l'inventaire départemental.

Tout cela a vraiment un intérêt pour l'histoire de notre Département, c'est important. Le plus important - je ne vais pas minimiser les autres dons qui ont été effectués - ce sont les archives historiques des mines de fer et de la sidérurgie mosellane d'ARCELORMITTAL qui figurent maintenant dans notre patrimoine départemental.

Je précise également que ce sont des dons de documents qui sont cédés par leurs propriétaires sans aucune exigence ni de conditions, ni de charges financières pour notre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci bien.

Le don d'ARCELOR aux archives départementales de SAINT-AVOLD, c'est 1,6 km d'archives. ARCELORMITTAL c'était USINOR, LORRAINE-ESCAUT, SOLLAC. Vous pouvez imaginer ce que cela peut représenter en volume. C'est une richesse, des pépites qui nous ont été confiées. Si vous ne les avez pas encore visitées - je pense que c'est le cas de beaucoup d'entre vous - je vous propose que nous fassions un jour une réunion de la Commission Permanente à SAINT-AVOLD par exemple, ou que nous fassions une petite excursion aux archives départementales de SAINT-AVOLD et une visite également des archives départementales à SAINT-JULIEN-LÈS-METZ. Ce sont des choses impressionnantes. Je vais demander au Directeur Général d'organiser, avec les services, une visite de nos archives. Vous verrez que l'on peut y passer un temps important. Je rêve d'avoir le temps, un jour, de pouvoir fréquenter les archives départementales sous toutes leurs formes.

Nous avons la propriété d'un certain nombre de - je crois - 1 500 sceaux et on a un spécialiste - il en reste deux ou trois en France - un sigillographe, qui remet en état les sceaux et qui est reconnu à l'échelle au moins européenne. C'est exceptionnel. Il y a une mine de documents. Quand vous commencez à gratter le Républicain lorrain de 1936 ou 1938 ou 1945 ou 1946, des archives sociales pendant l'exploitation de LORRAINE-ESCAUT ou USINOR et ainsi de suite, il y a des choses exceptionnelles. Des expositions sont faites sur la pratique sportive comme dimension sociale dans l'économie. On va chercher des photos à BATAVILLE, une huitième de coupe de France

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

de football à FREYMING-MERLEBACH. Ce sont des exemples, mais on pourrait en citer d'autres : dans la culture, les colonies de vacances organisées... C'est une mine d'informations.

Monsieur THIL, je me doutais bien que j'allais aiguïser votre appétit d'expression.

M. THIL. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire un ajout à l'éloge que vous venez de formuler. C'est vrai que les archives départementales sont absolument passionnantes, d'ailleurs dans un très bel endroit parfaitement conçu pour cela.

Je voulais dire que le rôle des archives départementales ne s'arrête pas là. Nous jouissons aussi d'un endroit archivistique absolument remarquable au cloître des Récollets pour les archives municipales qui ne datent pas non plus de la Révolution puisque nous avons hérité des archives du Prince-Évêque de METZ, etc. Nous avons des documents depuis le VIII^e siècle.

Nous avons des relations avec l'archiviste départemental qui est un archiviste d'État, responsable au sens des Archives nationales de France de l'ensemble des conditions techniques et de conservation. Je voulais souligner son appui toujours très important et prévenant à l'archiviste municipal, le Directeur des archives, qui trouve auprès de lui une aide précieuse lorsque nous sommes face quelquefois, il faut le dire, à des administrations qui ne comprennent pas toujours les règles archivistiques. Et je tenais à lui rendre hommage ce matin, Monsieur le Président, pour cette aide et cet appui qui vont toujours dans le bon sens de la conservation et de la monstration de nos archives, puisque nous avons ce double rôle à la fois de conserver pour les générations futures et de montrer toutes ces richesses lors des expositions, etc.

Merci au Département d'être cet appui au nom de la tutelle scientifique exercée par l'archiviste d'État.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur KHALIFÉ.

M. KHALIFÉ. - Je m'associe à tout ce que vous venez de dire ainsi qu'à notre collègue Patrick THIL.

Je vous propose dans le cadre des fonctions que j'ai déjà quittées, de réactiver ou de créer un prix de thèse pour un doctorant qui travaillerait sur ces dossiers particulièrement riches afin de donner une deuxième vie - si le terme est exact - à ce trésor historique que nous avons ici. Je pense que l'on a, dans le cadre de la Délégation

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

à l'Enseignement Supérieur, une case « aides aux doctorants », et créer ce prix de thèse peut être une initiative du Département pour financer un doctorant sur ce thème. Cela permet de garder vivant ce patrimoine.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une bonne proposition, en relation avec le nouveau Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, que d'avancer dans cette démarche sachant, il faut le rappeler, que nos archives municipales doivent alimenter les archives départementales pour les préserver. Il y a des quantités importantes d'archives municipales qui disparaissent à un moment ou à un autre au gré des inondations ou de quelques sinistres. Je vous encourage à faire remonter vos archives vers les archives départementales ou les faire en relation avec les archives départementales dans un souci de préservation.

Monsieur le Vice-Président.

M. DASTILLUNG. - Merci, Monsieur le Président. Je me permets de rajouter aux problèmes des archives, en tant que président de Moselle Fibre, que nous avons dans l'accompagnement des collectivités, des Communes et des Intercos un point très important qui est l'archivisme. Les Communes et les Communautés de Communes sont très embêtées parce que les archives doivent être numérisées et il n'y a aucune organisation facile à mettre en place actuellement.

C'est un travail important et nous sommes en marche à Moselle Fibre pour accompagner les collectivités. Les petites communes ont du mal à numériser leurs documents.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. La numérisation des archives départementales est en route déjà depuis longtemps et elle n'est pas terminée. C'est un travail fastidieux.

Madame HERZOG.

Mme HERZOG. - C'est le point que je voulais évoquer parce que c'est un problème que l'on m'a soulevé dans les petites communes.

On peut aussi trouver ces archives sur des comptes Facebook. Je voudrais féliciter le Département pour cette action. Concernant les Jeux olympiques d'hiver de GRENOBLE, par exemple, c'était en 1968 et je ne les connaissais pas. On découvre des archives d'histoire de la Moselle et je voulais féliciter le Département pour cela. Beaucoup m'en parlent. Bravo !

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien !

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

D'autres réactions ? *(Non)*

Nous devons accepter ces dons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-2 ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DES MOSELLANS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous devons demander à Mme KLEBER-MASET de ne pas participer au vote. Pour celui ou celle qui détient sa délégation, vous ne voterez pas pour celle qui vous a donné mandat.

Madame TRAN.

Mme TRAN, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

C'était une compétence que l'on a beaucoup assumée pendant des décennies au Département pour remettre en état nos orgues dans les établissements culturels. À l'époque, c'était l'ADAM 57 qui raconte un peu d'histoire, et cela s'est poursuivi. On a un niveau très important des relevages d'orgues. Là, c'est une démarche supplémentaire. C'est à titre exceptionnel que nous délibérons, parce que l'on n'a plus beaucoup de dossiers qui nous arrivent à présent. Nous traitons un nouveau dossier dans un cadre exceptionnel.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

I-19 BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 2024 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. WEIS, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

M. LE PRÉSIDENT. - Je propose que chaque Président de groupe puisse s'exprimer. Nous allons commencer par le groupe Socialistes et Apparentés.

Monsieur CORRADI.

M. CORRADI. - M. FOURNIER n'étant pas présent, il m'a demandé de le représenter. Il n'a pas voté pour la SODEVAM.

Je n'ai pas sa hauteur de vue ni son poids politique, mais il m'a donné beaucoup de consignes que je n'arriverai peut-être pas à respecter.

L'apprenti sorcier a parlé, a dissous ! Mais ça peut coûter très cher.

De toute évidence, il n'a pas été l'Emmanuel que d'aucuns espéraient, mais le prophète d'une possible apocalypse, dans l'acception moderne du terme. La cata, potentiellement.

La résistible ascension de l'extrême droite, dite RN, née dans la collaboration avec l'occupant, suppose une conscience aiguë des enjeux et un engagement volontaire de nos concitoyens.

« Quand les blés sont sous la grêle / Fou qui fait le délicat / Fou qui songe à ses querelles / Au cœur du commun combat » (après Brecht, Aragon).

La dissolution ne pouvait pas tomber plus mal juste avant les Jeux olympiques et paralympiques dans lesquels le Département est fortement impliqué et reconnu comme acteur de premier plan.

Aider, apaiser, anticiper c'est le rôle de notre collectivité.

Prenons l'exemple du site industriel ASCOMETAL d'HAGONDANGE et ses 500 emplois menacés. Un site remarquable qui produit des aciers spéciaux et se trouve pourtant, pour la troisième fois en liquidation judiciaire, en 10 ans. L'État doit intervenir, voire entrer au capital même temporairement. Je sais que le Conseil Régional doit délibérer pour l'accompagnement de la reprise des sites du groupe sous forme de prêt. Il en va de la souveraineté industrielle tant évoquée par nos dirigeants, ou ce qu'il en reste. Le Département pourrait-il s'associer à la démarche et sous quelle forme ?

Après l'avoir écrit, j'ai eu des informations récentes, mais peut-être que M. FREYBURGER en a encore de meilleures que moi, de plus récentes. VENETE, le groupe italien, semblait jeter l'éponge puisqu'il dit que l'État ne s'implique pas suffisamment. Vous savez qu'il y a le problème de la dépollution du site où il y a

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

beaucoup d'amiante. Je n'en sais rien. Il a aussi deux autres groupes qui font partie du plan B. Il y a EUROPLASMA et GREYBULL CAPITAL. Apparemment mes informations ne sont pas très claires. C'est un peu flou, imprécis. On ne sait pas trop ce qui se passera. Donc, je crains - à moins que M. FREYBURGER ait d'autres informations puisqu'il veut être au capital de cette grande entreprise.

Un autre sujet avait été abordé par ma collègue Danielle CALCARI-JEAN qui disait en substance que l'équipement départemental des structures d'accueil pour adultes handicapés était sous-dimensionné, eu égard aux besoins recensés.

L'Association des Paralysés de France annonce près d'une centaine de personnes en attente d'une place. Un collectif récemment constitué « Avenir-Polyhandicap 57 » propose la construction d'une structure d'accueil multi-habitat pour jeunes adultes polyhandicapés sur le bassin Metz-Thionville.

Vous a-t-il contacté ? Les besoins ont-ils été évalués ?

Le Département peut-il proposer un accompagnement avec d'autres partenaires institutionnels ?

Un mot sur les demandes des travailleurs sociaux quant au nombre de places dans les structures d'accueil et leur traitement : qu'en est-il exactement ?

Je sais toute la difficulté de leur travail auprès des jeunes malmenés par la vie, socialement et psychologiquement, voire déstructurés.

Les Comptes Administratifs montrent de bons ratios de consommation du budget. - mince je ne devais pas le dire pour ne pas flatter certains !

Nous notons les 125 M€ ajoutés au Budget Primitif, en grande partie justifiés par les dépenses d'autonomie.

Mais nous restons sur nos réserves.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur le Président. Dans le prolongement de l'intervention de notre collègue, Luc CORRADI, je souhaitais m'excuser de mon absence à cette salle des délibérations durant un petit moment, absence découlant justement du sujet que notre collègue vient d'évoquer, c'est-à-dire la situation d'ASCOMETAL. Je peux dire que la volonté farouche des élus du territoire qui, je l'espère, est partagée par

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

le Gouvernement, réside dans la reprise de l'ensemble du site, dans la pérennisation de son activité et, bien sûr, dans le maintien de l'ensemble de ses emplois qu'ils soient directs ou indirects. Si l'on fait le compte en prenant en considération les emplois directs qui sont aux alentours de 500 et les emplois indirects, ce ne sont pas moins de 1 300 emplois en Moselle qui sont provisoirement menacés dans le cadre de cette troisième période de redressement judiciaire - et non pas de liquidation - qui va aboutir le 28 juin prochain au niveau de l'audience du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.

Nous avons soutenu un projet de reprise industriel par un groupe industriel du Nord de l'ITALIE qui a son siège à PADOUE et qui s'appelle ACCIAIERIE VENETE. Ce groupe n'a pas formulé de nouvelles offres, mais celle produite il y a quelques semaines reste juridiquement valide et reste à examiner par le Tribunal Judiciaire d'ici quelques jours.

Les deux autres offres sont arrivées plus tardivement et nous avons tout lieu de penser qu'une issue favorable reste à entrevoir dans la perspective de l'audience du 28. Dans tous les cas, l'idée n'est pas de prendre partie pour tel ou tel repreneur, mais de pérenniser les emplois et l'activité dans une logique bien comprise de préoccupation sociale, de préoccupation politique et aussi de souveraineté industrielle de la France. Le Gouvernement parle beaucoup de réindustrialisation, de création de gigafactories, de nouvelles usines, ce qui en soi est une très bonne chose, mais peut-être qu'avant ou parallèlement à la création de nouvelles gigafactories, nous pourrions préserver les industries qui existent sur le territoire. Elles ont fait leurs preuves et produisent, comme c'est le cas d'ASCOMETAL à HAGONDANGE, des aciers spéciaux de grande qualité et, en plus, dans un site qui est totalement décarboné puisqu'il fonctionne grâce à une alimentation électrique. Il n'y a donc pas de rejets dans l'atmosphère pour l'essentiel de la production. Donc, oui, nous sommes très mobilisés et j'espère vraiment que, malgré la période trouble sur le plan politique que nous vivons, ASCOMETAL pourra survivre. Je le dis de façon un peu provocante, mais volontairement provocante. Monsieur le Président de la République, ne procédez pas à la dissolution d'ASCOMETAL. La dissolution de l'Assemblée nationale génère une période d'incertitude, mais ASCOMETAL c'est 1 300 emplois directs et indirects, des personnes qui vivent en Moselle et sur l'ensemble du territoire, qui fabriquent des produits de grande qualité que nous tenons à voir pérennisés à HAGONDANGE. On se bat pour cela. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une montée en capital à hauteur de 15 M€, ce en quoi

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

nous sommes parfaitement crédibles sur le plan budgétaire, même si la voie juridique, il faut le reconnaître, est un peu plus étroite.

Pour en revenir au Budget Supplémentaire et à la Décision Modificative qui est quand même l'objet de ce point, Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser pour cette parenthèse importante qui découlait du propos de notre collègue parce que nous sommes tous mobilisés pour ASCOMETAL. En quelques mots, on peut noter une situation budgétaire et financière très saine au niveau du Département de la Moselle qui découle d'une gestion qui se veut particulièrement rigoureuse et qui permet d'entrevoir l'avenir dans les meilleures circonstances possibles, sachant que les autres Départements ne sont pas tous logés à la même enseigne. On sait que des Conseils Départementaux, y compris d'ailleurs dans la Région Grand Est, ne savent pas aujourd'hui comment équilibrer leur budget de demain. Ce n'est fort heureusement pas le cas de la Moselle bien que nous puissions nourrir des inquiétudes pour certains de nos départements voisins au niveau régional.

Oui, le budget 2024 qui est d'un peu plus de 1,2 Md€ est la traduction d'une gestion rigoureuse, avec des excédents qui sont dégagés, mais je reprendrai l'expression désormais très commune qu'a utilisé notre collègue Emmanuel LEBEAU tout à l'heure : nous ne sommes, malheureusement, pas à l'abri de l'effet de ciseau et pas à l'abri de l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui endiguent nos capacités pour les années à venir, pour les exercices à venir. On a parlé notamment de la hausse importante des dépenses sociales, des différentes charges de gestion courantes et, parallèlement à cela, nous le savons, nous n'avons plus l'autonomie budgétaire à laquelle pourtant, en tant que collectivité territoriale pleine et entière, nous pourrions prétendre.

Sans rentrer dans les détails qui ont été rappelés par le rapporteur du budget du jour, en l'occurrence notre collègue Mathieu WEIS, je voudrais souligner tout particulièrement l'effort qui est fait par le Département à destination des entreprises qui ont été victimes d'inondation. À travers le dispositif AMIE57, ce million d'euros vient abonder le dispositif à destination des petites entreprises touchées par les récentes inondations. Il traduit là aussi une politique volontaire du Département à l'égard de nos petites entreprises PME, PMI de moins de 20 salariés qui, on le sait, maillent économiquement et socialement le territoire mosellan. Vous voyez, finalement, entre le site d'ASCOMETAL dont j'ai pu parler tout à l'heure et cette mesure qui fait partie des

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

éléments nouveaux de ce budget, il y a une forme de continuité et de cohérence qui traduisent l'engagement du Département.

Un dernier mot sur les contraintes financières que l'État fait peser sur les Départements et sur les moyens désormais très encadrés dont nous disposons, puisque nous sommes à une période où beaucoup de choses peuvent être remises en cause. Dans tous les cas, le groupe des Républicains et Indépendants, naturellement, qui votera favorablement ce point, appelle de ses vœux une nouvelle articulation entre l'action de l'État et celle des Départements. Il appelle de ses vœux également un pas en faveur d'une véritable autonomie financière de notre collectivité. Nous sommes tous élus du suffrage universel. Nous avons des comptes à rendre et, pour rendre des comptes, encore faut-il pouvoir en décider pleinement. C'est en tous les cas, en marge de l'adoption de ce budget supplémentaire, le vœu que nous formulons.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Le groupe des Indépendants de Moselle. Monsieur SUCK.

M. SUCK. - Pour compléter les propos de nos collègues, on peut déjà retenir que l'encours de la dette a été réduit. C'est important de le rappeler, ce qui est la démonstration de la capacité de gestion que vous incarnez et que nous incarnons comme élus de proximité. Nous avons réduit cette dette quasiment de 8 M€ entre 2022 et 2023.

Il est important de rappeler aussi que nos dépenses de fonctionnement sont restées parfaitement maîtrisées là où il faut faire preuve d'une gestion rigoureuse malgré les augmentations des dépenses de charges de fonctionnement notamment par rapport aux personnels puisqu'un certain nombre de décisions se sont imposées à nous. Et puis vous avez souhaité évidemment, soutenir davantage encore les collaboratrices et les collaborateurs au travers d'un certain nombre de revalorisations et d'applications de mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents.

Les charges à caractère général elles aussi ont augmenté de manière considérable, de près de 8 M€, puisque nous avons dû faire face à des dépenses d'énergie qui s'imposent à toutes et à tous, enfin les dépenses consacrées aux interventions sociales, pour ne citer que la revalorisation du RSA.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Ces gestions sont maîtrisées parce qu'il y a cette volonté de rechercher des économies constantes. C'est important de démontrer cette gestion de tous les instants, de tous les jours qui, naturellement, vise à préserver un service public de qualité - cette évaluation permanente des actions nous permettant de piloter au plus près l'ensemble de nos politiques au service des Mosellans.

Rappeler, et vous le dites assez couramment, que les Communes et les Intercommunalités mesurent que l'on continue à être le « grand frère » des collectivités au travers d'engagements assez considérables dans le cadre d'AMITER et d'Ambition Moselle, puisque c'est en 2023 que nous avons validé plus de 23 M€ à destination de ces collectivités, soit une hausse de 2 M€.

Très régulièrement, on investit sur un certain nombre de nos activités et de nos actions au travers des investissements que nous concentrons sur nos équipements. Je voudrais rappeler :

- ACADEMOS, qui démontre ce qu'est la place de la Moselle parce que vous avez compris plus vite que d'autres Départements combien on devait investir dans ces équipements sportifs. Aujourd'hui c'est une référence, c'est la cité des sports et de la jeunesse que nous portons fièrement, qui est la vitrine de la Moselle, un magnifique engagement pour la jeunesse et le sport. C'est à ce titre que, dans cet équipement, nous accueillerons un certain nombre de délégations olympiques contribuant ainsi à l'attractivité de l'ensemble du territoire mosellan ;
- l'engagement du Département dans le bien-être des habitantes et des habitants, avec la volonté que nous avons d'améliorer le service aux usagers dans le cadre de la territorialisation de nos équipements et de nos équipes. C'est ainsi que près de 6 M€ ont été investis pour la mise en œuvre de Centres Moselle Solidarités. On évoquera celui de MONTIGNY-LÈS-METZ et SARREBOURG qui ont pu voir le jour récemment ;
- que dans ces moments difficiles, le Département demeure et reste, c'est indiscutable, un véritable amortisseur social et, en premier lieu, un investisseur public local à l'échelle de son territoire.

Puis, faire de la Moselle une référence quand il s'agit de financer des investissements communaux et intercommunaux.

En même temps, on doit constater que les dépenses publiques vont atteindre dans notre pays le plus haut niveau depuis la Seconde Guerre mondiale. On doit le

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

mesurer. Naturellement, il faut que nous soyons prêts à anticiper un choc budgétaire pour notre collectivité. Je crois que la Moselle est aujourd'hui prête à pouvoir assumer évidemment les défis de demain.

Comme vous l'avez évoqué dans votre discours d'ouverture, il est indispensable de renforcer ce couple Commune-Département et lui donner des moyens supplémentaires pour agir.

On peut mesurer l'engagement des collectivités locales et les élus territoriaux qui souvent et trop souvent, doivent se substituer à l'État pour trouver des solutions sur le terrain - et cela a été évoqué aujourd'hui plus qu'hier encore - lorsque l'on regarde les dernières décisions qui interpellent l'ensemble des élus, l'ensemble de nos populations.

Enfin, notre situation financière nous permet d'agir, cela a été dit, constaté, quand les situations l'imposent sans revoir à la baisse nos ambitions pour la Moselle et les Mosellans. L'ensemble des membres du groupe demeure plus que jamais mobilisé pour notre territoire et adoptera naturellement ce Budget Supplémentaire ainsi que le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2023.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres réactions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, notre collègue Luc CORRADI a évoqué la situation trouble dans laquelle nous vivons. C'est un pays qui a 2 300 Md€ de dettes qui est visé par une procédure de la Commission européenne pour déficit excessif puisque l'année dernière, l'État français a fini avec un déficit de 5,3 % du PIB, c'est-à-dire que les dépenses ont été supérieures aux recettes de plus de 25 %.

Et, aujourd'hui, si je le ramène à notre Département, on a vu l'évolution du Compte Administratif avec une envolée des dépenses sociales. Mais ce Budget Supplémentaire, si l'on regarde même le budget 2024, c'est 14 M€ en plus sur ces dépenses. C'est-à-dire que l'on doit faire face à une demande accrue, très forte. Or, nos recettes n'évoluent pas dans le même sens. C'est une baisse forte des DMTO : 20 % en 2023 et, malheureusement, tout porte à croire que nous allons avoir encore une baisse de 20 %.

En 2023, il y a eu une dynamique annuelle des recettes de TVA, des recettes supplémentaires. Tout porte à croire qu'il n'y aura pas cette même dynamique sur les recettes de TVA en 2024. On va arriver à un effet de ciseau, ce qui va demander une

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

gestion des plus rigoureuses. Heureusement qu'aujourd'hui on a un exécutif qui sait gérer, mais j'appelle nos concitoyens à faire très attention dans cette période trouble aux choix proposés : 100 Md€ de dépenses supplémentaires validées par la rapporteuse du budget socialiste concernant le Front de gauche : 106 Md€ de dépenses supplémentaires sur 3 ans. Il faut juste me dire comment on va les financer.

L'autre extrême, c'est exactement 100 Md€ de plus sachant qu'il y a un problème, une quadrature du cercle sur les besoins des collectivités. J'appelle à la raison, à un vote raisonnable nos concitoyens. Aujourd'hui, on promet tout et on souhaite « raser gratis », mais, dans les faits, quand on est aux commandes, on voit la complexité des choix. Pour être à vos côtés et à celui de Julien FREYBURGER sur les finances du Département, on voit que les marges de manœuvres sont extrêmement limitées, voire quasiment nulles. On s'achemine vers des vents mauvais. Il vaut mieux avoir à la tête d'une collectivité ou d'un pays quelqu'un qui a de l'expérience, qui sait gérer et qui a une capacité à faire face à des vents mauvais.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres réactions ? (*Non*)

Nous pouvons conclure. Merci de l'expression des trois groupes politiques. C'est important, en ces moments que nous traversons – des moments de grande turbulence - qu'on fixe la place des Départements, des collectivités territoriales dans l'organisation politique, administrative et institutionnelle de notre pays.

Il faudra que ces futurs gouvernants, je l'espère, partagent nos valeurs de la République, puissent prendre enfin conscience que l'avenir de notre pays se joue dans la proximité et certainement pas dans le centralisme PARISIEN au-delà duquel il n'y a aucune connaissance. Ce n'est pas par quelques rapports des uns ou quelques expressions des autres que l'on arrivera à retrouver la confiance de nos concitoyens, c'est grâce au travail, grâce à nos débats dans nos collectivités territoriales. Nous ne partageons pas tous la même façon d'aborder et de voir le service public de proximité où réside véritablement l'avenir de notre territoire - et pas dans de grandes envolées lyriques, dans des grandes agitations scandaleuses que montrent les images à l'Assemblée nationale où l'on se permet tout et n'importe quoi dans le cadre de cet espace où doit battre le cœur de la République, certainement pas dans les agitations des uns et des autres. Nous avons l'impression d'avoir plutôt un ring de boxe ou de catch, là où le cœur de la République doit battre. Heureusement que le Sénat a encore

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

ce rôle de stabilisateur - heureusement ! - qui démontre une certaine forme de sérénité même dans la différence, une certaine forme de sérénité dans les débats, qui rappelle à la raison ces agitateurs qui ne donnent pas une belle image de notre République.

Puis, cela démontre aussi, et cela a été dit à plusieurs reprises, que nous sommes dans une situation certes qui ne relève plus du confort, mais encore et toujours de la raison. Lorsque nous avons dû prendre des décisions fiscales compliquées, nous les avons prises. Rappelons-nous. Je le dis aux plus anciens d'entre nous quand nous avons la capacité de pouvoir appuyer sur le levier fiscal. Je pense qu'il n'y a pas une Commune qui peut nous en vouloir. Dans le transfert de la taxe sur le foncier bâti, ils ont transféré notre taux. Et la décision que nous avons prise a profité aux Communes. C'était une décision qui n'avait pas été facile à prendre à l'époque. Et si nous ne l'avions pas prise, Monsieur LEBEAU, cet effet de ciseau se serait transformé en tronçonneuse puisque nous ferions partie des Départements du Grand Est qui auraient été touchés dramatiquement par cet effet, nous n'aurions plus aucune capacité à agir dans l'intérêt du service public et des investissements d'avenir. Le rôle qui est le nôtre encore est de continuer à soutenir les collectivités de proximité, un rôle important de « grand frère ». Comme le dit notre collègue David SUCK, nous y contribuons en permanence et nous pouvons continuer à assumer toutes nos compétences.

C'est vrai qu'aujourd'hui le ciel s'assombrit lorsqu'on nous annonce ces projets de nouvelles politiques qui se font sans le début du commencement de quelques estimations financières et de leurs conséquences. Prélever sur le grand capital, c'est certainement une bonne chose. Quel sera le comportement du grand capital ? C'est autre chose. Là, cela fait partie également des difficultés dramatiques que l'on rencontrera et qui ne sont intégrées à aucune prévision budgétaire qui nous sont présentées. Les questions fondamentales sont encore devant nous, avec de grands dossiers. À chaque jour suffit sa peine, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure, les grands projets dépensiers, ambitieux, se réduisent et disparaissent. Malheureusement, ceux qui imaginent la gouvernance de ce pays en mesurent l'importance et la responsabilité qu'ils vont porter dans une ambiance politique qui relève plus du chaos que d'une véritable gouvernance apaisée puisque l'on suscite naturellement le conflit, le rapport avec l'autre et ce n'est jamais une bonne politique. La quiétude de nos débats le démontre là de façon respectueuse, où chacun doit, peut apporter son action et sa contribution à la gestion de l'organisation départementale responsable à la fois territoriale et dans une solidarité humaine. Là aussi, c'est un moment important.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Nous avons fait les bons choix. Aujourd'hui, nous avons réduit la charge de la dette. Cette dette était gérée à la fois dans son contenu et son importance, ce qui nous permet d'avoir des marges de manœuvre pour continuer à investir en Moselle dans nos collèges, sur nos routes, dans le soutien à l'investissement des collectivités, dans le développement de l'action en faveur de la transition énergétique, la transition écologique, la transition numérique. C'est ce qu'il faut que nous préparions dans notre Département, puis assumer la responsabilité de lui donner une dimension attractive. Je vous rappelle que nous sommes dans la compétitivité des territoires et tous les territoires doivent y participer. Pour nous, ce sont des perspectives d'avenir. On ne peut pas abandonner notre place. Nous avons une place prépondérante dans cette Région Grand Est où il y a cette compétitivité. Beaucoup commencent à parler de la Lorraine. Qu'est que la Lorraine sans la Moselle ? Qu'est que la Lorraine sans METZ ? Quand je dis METZ, ce sont toutes les grandes collectivités qui doivent totalement tenir leur place aux côtés et quelquefois face à nos voisins européens. Nous devons être le premier interlocuteur du Luxembourg, de l'Allemagne, de nos voisins. Et nous devons tenir cette place et surtout ne pas renoncer à ce qui fait le bien-vivre ensemble dans toutes nos politiques publiques et naturellement, et vous le savez, je pense au sport et à la culture. Nous devons préparer l'héritage de cet événement exceptionnel qui nous attend d'ici quelques jours, une semaine, 8 jours pratiquement jour pour jour. Dans une semaine, nous serons sur l'un ou l'autre des territoires à faire passer le flambeau olympique.

Puis, c'est notre capacité à pouvoir dégager des marges pour continuer à assumer notre responsabilité sociale qui se dégrade et qui est de plus en plus importante au fil des jours. Lorsqu'on regarde les moyens de la Décision Modificative n° 1 que l'on consacre à l'action sociale, c'est 14,4 M€ supplémentaires.

Regardez la décomposition.

Je pense important que nous rappelions ces dispositions :

- 2,4 M€ au titre de l'APA ;
- 2,2 M€ au titre des frais de séjour en établissements des personnes âgées ;
- 1 M€ pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes (ticket modérateur) ;
- 1,6 M€ pour la PCH, la prestation de compensation du handicap ;
- 1,3 M€ pour « l'amendement CRETON » pour les enfants qui ont besoin d'être hébergés et leurs familles qui attendent que nous puissions continuer à investir en

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

direction des enfants qui ont besoin d'une solidarité humaine, une solidarité territoriale ;

- 1,6 M€ pour la prestation qualité versée au service d'aide et d'accompagnement à domicile ; là aussi on intervient sur la personne âgée et sur la personne handicapée. On intervient donc sur les personnes les plus fragiles ;
- 1,3 M€ de moyens d'insertion qui sont éligibles au FSE parce que l'on continue à soutenir l'insertion par l'économie et nous allons chercher les personnes qui sont de plus en plus éloignées de l'emploi pour essayer d'agir dans ce cadre de respect ;
- 1,6 M€ que nous consacrons à l'aide sociale à l'enfance où les dépenses continuent de croître tous les jours, avec des situations familiales qui génèrent inévitablement comme première victime, l'enfant en difficulté. Là aussi, nous devons agir. Nous n'avons jamais suffisamment de places, jamais suffisamment de professionnels et nous cherchons en permanence des places supplémentaires pour accueillir nos mineurs non accompagnés, pour accueillir ces enfants qui sont placés dans le cadre de la protection de l'enfance. La difficulté est que nous investissons, Monsieur le Maire à THIONVILLE, à FORBACH, pour essayer de territorialiser l'action de la protection de l'enfance et nous n'arrivons pas à recruter les personnels nécessaires. On a une vraie crise des vocations qui ont des conséquences absolument épouvantables sur le travail de nos professionnels exemplaires dans leur action et l'accompagnement qu'ils portent à notre enfance en difficulté.

Puis, nous avons pour l'instant, sur 2023, une situation financière bonne nous permettant de réduire encore la charge de l'emprunt ; cela ne durera pas. Cela nous permet également de pouvoir avoir les moyens nécessaires pour imaginer la suite. Comme on a un ciel si sombre, ma crainte est qu'on en appelle à la solidarité des collectivités territoriales pour assumer une partie du déficit opérationnel, fonctionnel, structurel de l'État qui n'a plus voté un budget en équilibre depuis 1974. Pendant ces 50 ans, les budgets des collectivités locales ont toujours été votés en équilibre. Je suis prêt à accepter des conseils de la part des gens qui n'ont pas le vice de la dépense et l'intérêt de la recette. C'est la raison pour laquelle je ne comprends pas que l'on puisse en appeler à la collectivité territoriale. Par contre, et je l'ai dit dans mes propos liminaires en début de session, je rêve d'un grand soir, d'un acte III de la décentralisation. « Nos concitoyens ont besoin de la proximité, des élus comme nous qui sommes à portée d'engueulades » dit le Président du Sénat, mais surtout à portée d'écoute de nos

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

concitoyens et des politiques adaptées. Ce ne sont pas les grandes envolées lyriques que l'on connaît où les uns se contredisent d'un jour à l'autre sur leur programme et on ne sait plus où l'on va, alors que nos concitoyens sont dans une situation sociale économique, psychologique absolument dramatique et qu'ils font aujourd'hui confiance aux extrêmes, que je mets au pluriel, qui n'ont aucune visibilité, aucun projet pour la FRANCE, sauf celui de nous plonger encore plus dans le chaos.

Je vous propose d'adopter aujourd'hui cette Décision Modificative n° 1 qui démontre notre bonne santé financière. Je le dis avec un petit « b », dans une farouche volonté de continuer à agir au service de tous les Mosellans et sur toute la Moselle, de continuer à être un élément, une institution de référence dans le Grand Est, à la fois dans le Grand Est de notre territoire national, mais également dans notre Grande Région.

Je vous invite à adopter cette Décision Modificative.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (4 abstentions)

Merci pour cette belle unité d'expression. Nous respectons l'abstention, elle est légitime et exprimée, ce qui démontre malgré tout la cohésion de notre Assemblée dans la difficulté que nous traversons. C'est aussi la démonstration qu'une Assemblée comme la nôtre démontre bien que nous pouvons fonctionner même si nous ne sommes pas tout à fait d'accord. On est engagé au service de nos concitoyens, ce qui est loin d'être le cas lorsqu'on appuie sur le bouton de la télé ou du transistor ou de tout autre objet numérique qui démontre que l'on ne sait même plus se parler dans notre pays.

Merci beaucoup et vive la Moselle !

(Applaudissements)...

Je dois vous montrer une vidéo « la Moselle olympique » que l'on a présentée à notre Conseil Départemental des Jeunes hier, qui a été exceptionnel. J'ai passé un excellent moment. Pour celles et ceux qui étaient à nos côtés, c'était un moment de grande convivialité. Ils nous ont montré là aussi une leçon de démocratie. La démocratie a un avenir en Moselle avec ce Conseil Départemental des Jeunes.

(Présentation de la vidéo)

La séance est levée à 12 heures 10.

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

Réunion du 17 juin 2024

| | |
|--|----|
| OUVERTURE DE LA RÉUNION..... | 1 |
| LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE..... | 1 |
| CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 2 |
| ALLOCUTION DU PRÉSIDENT | 2 |
| COMMUNICATION..... | 14 |
| APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1 ^{RE} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024 ET DE LA 1 ^{RE} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2024..... | 14 |
| ORDRE DU JOUR..... | 15 |
| PROGRAMME DE LA SESSION..... | 16 |
| REPRISE DE LA SÉANCE À 14 HEURES 30 | 18 |
| ELECTIONS | 19 |
| DÉPÔT DES PROPOSITIONS, VŒUX ET QUESTIONS ORALES..... | 19 |
| DESIGNATION DU PRÉSIDENT EN VUE DU DÉBAT SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2023 | 20 |

Réunion du jeudi 20 juin 2024

| | |
|--|----|
| OUVERTURE DE LA SÉANCE | 22 |
| LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE..... | 22 |
| CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 23 |
| MUTATION ET NOMINATIONS..... | 23 |
| ORDRE DU JOUR..... | 23 |

Séance des lundi 17 et jeudi 20 juin 2024

| | |
|---|--------------------------------|
| M. WEITEN, PRÉSIDENT | |
| 1, 2, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 66 | |
| Mme AMBROSIN-CHINI | 29 |
| M. BOHL..... | 18 |
| M. CORRADI | 31, 59 |
| M. CUNY | 25 |
| M. DASTILLUNG | 57 |
| Mme FOGEL-GOSSE | 36 |
| M. FREYBURGER | 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 60 |
| Mme HERZOG | 57 |
| M. KHALIFÉ..... | 56 |
| M. LEBEAU | 20, 28, 30, 33, 65 |
| Mme MAGRAS..... | 54 |
| Mme REBSTOCK..... | 49 |
| Mme STEMART | 31 |
| M. SUCK..... | 63 |
| M. THIL..... | 56 |
| M. WEIS. | 19 |
| Mme ZIMMERMANN..... | 40 |

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
DE LA 2^e REUNION TRIMESTRIELLE DE 2024**

Journées des 17 et 21 juin 2024

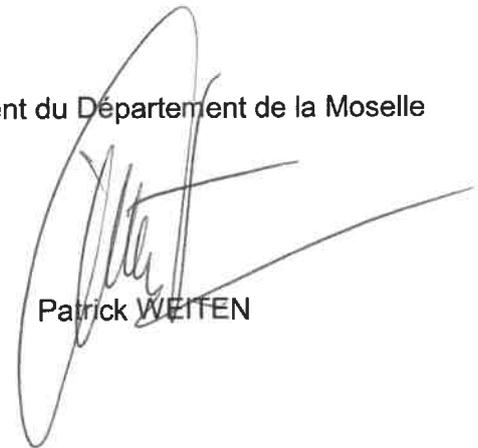
Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 23 septembre 2024

Secrétaire de séance



Mme Christelle LORIA-MANCK

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WEITEN